

Projet d'établissement 2023-2027

MECS Clair Matin  
Borce

1. <b><u>Introduction</u></b>	p3
2. <b><u>Le cadre d'action et missions de la structure</u></b>	p4
<b>2.1 - Le cadre associatif</b>	p4
2.2.1 - Les valeurs associatives	
2.2.2 - Axes de développement stratégique du projet associatif 2023-2027	
<b>2.2 - Les valeurs et missions de la structure</b> (légales et réglementaires)	p4
<b>2.3 - Le cadre juridique de l'action</b> (catégorie, schémas, arrêtés)	p5
3. <b><u>Le public accueilli, les prestations et moyens</u></b>	p8
<b>3.1 - le public accueilli</b>	p8
3.1.1 - caractéristiques sociodémographiques	
3.1.2 - caractérisation des besoins	
3.1.3 - évolutions observées	
<b>3.2 - l'offre de service, les prestations directes proposées</b>	p11
3.2.1 - Les prestations liées au soin	
3.2.2 - Les prestations liées à l'autonomie	
3.2.3 - Les prestations liées à la participation sociale	
3.2.4 - Le cadre de vie et les équipements	
3.2.4 - le partenariat / le positionnement dans le dispositif territorial	
<b>3.3 - les moyens, fonctions support et de management, prestations indirectes</b>	p17
3.3.1 - les moyens humains	
3.3.2 - Les moyens matériels	
3.3.3 - les modalités d'animation de l'équipe	
4. <b><u>Organisation et principes d'action</u></b>	p25
<b>4.1 - Les principes d'accompagnement</b>	p25
4.1.1 - parcours de l'utilisateur	
4.1.2 - le PIA, le référent	
4.1.3 - développement de l'expression et de la participation	
<b>4.2 - Postures éducatives et gestion des paradoxes</b>	p27
4.2.1 - posture et éthique de l'intervention, mise en œuvre des droits et libertés	
4.2.2 - prévention et gestion de la maltraitance, promotion de la bientraitance	
4.2.3 - la gestion des paradoxes	
<b>4.3 - Qualité, évaluation</b>	p29
4.3.1 - gestion et pilotage de la qualité	
4.3.2 - évaluation	
<b>4.4 - Axes de développement</b>	p30
<b><u>Annexes</u></b>	p41
1. Outils à disposition des professionnels	
2. Partenaires de la MECS Clair Matin	
3. La place des jeunes et des familles dans le projet éducatif	

## 1 Introduction

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que le code de l'action sociale et des familles (article L. 311-8 du CASF) précise que :

*"Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation".*

Au-delà et en conformité de ce cadre légal, ce projet est pour nous l'élément central permettant de conserver le SENS donné à notre action. Source de cohérence et de bonne santé institutionnelle, il nous permet de nous projeter pour un meilleur accompagnement des jeunes accueillis, en réponse à leurs besoins repérés.

La MECS Clair Matin a engagé une réorganisation importante en lien avec la signature du CPOM (janvier 2022) protection de l'enfance des PEP64. Aussi, aujourd'hui, il est nécessaire de prendre du temps pour « repenser collectivement » notre action au travers de la réécriture du projet d'établissement.

Cette production est le résultat de ce travail collectif d'une équipe pluri professionnelle qui s'est déroulé de la façon suivante :

### ➤ Première phase de travail : un état des lieux

- Octobre 2022 : formation à l'attention de toute l'équipe de la MECS Clair Matin. Intervention du cabinet EURIS venant nous aider à revisiter les textes fondant la protection de l'enfance et le dispositif des MECS et nous permettant de nous projeter sur les besoins des publics impactant nos pratiques quotidiennes.
- Décembre 2022 premier temps de travail dédié au projet d'établissement toujours accompagné par le cabinet Euris, en repartant du précédent Projet d'Établissement et des différents travaux produits ces dernières années. A l'issue de ce travail, nous avons fait le choix d'items et d'un sommaire.
- Mise en place d'un Comité d'écriture, composé de représentants des différents services de la MECS, garant de l'avancée de la production.

### ➤ Deuxième phase de travail : l'élaboration

- De décembre 2022 à juin 2023 : écriture du projet par l'intermédiaire du Comité d'Écriture.
- Février et mars 2023 : sollicitation des familles et jeunes pour recueillir leur vision de la MECS.
- Mai et juin 2023 : rédaction des fiches action.
- Lecture puis adoption par le Conseil d'Administration des Pep64.
- Présentation du projet au Conseil de la Vie Sociale.

## 2 Le cadre d'action et les missions de la MECS Clair Matin

### 2.1 Le cadre associatif

#### 2.1.1 Les valeurs associatives

Les PEP64 prônent depuis plus de 100 ans les valeurs et principes de laïcité, de liberté, d'égalité, de fraternité, de citoyenneté et de paix. Visant de participer à la construction d'une société humaniste plus juste et plus inclusive dans laquelle chacun doit trouver sa place, les PEP 64 sont animés par :

- Prévenir et agir contre les inégalités sociales et les inégalités de destin afin de créer une société dans laquelle chacun trouve sa place de citoyen.
- Favoriser et accompagner la meilleure inclusion possible dans la société au plus près du droit commun et en favorisant l'autonomie des personnes accueillies.
- Contribuer à émanciper, enrichir, épanouir la personne par l'accès à tous à la culture, à l'éducation, aux vacances, aux loisirs et sports, facteurs de vie sociale.

#### 2.2.2 Les axes de développement stratégique du Projet Associatif 2023-2027

Face au dérèglement climatique, aux enjeux sociétaux et environnementaux présents et à venir, les PEP64 ont fait le choix d'inscrire leurs actions dans le cadre du développement durable, par un engagement dans la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Sept ambitions seront déclinées et portées pour la période 2023-2027 :

- Accompagner la personne dans son émancipation
- Affirmer notre action dans le champ de l'éducation populaire
- Affirmer notre rôle d'employeur social
- Réduire l'impact environnemental de nos actions
- Penser, repenser notre mode de gouvernance
- Développer un modèle social économique solidaire et viable au service de tous
- Être un acteur de territoire

### 2.2 Les valeurs et missions de Clair Matin

#### 2.2.1 Les valeurs de Clair Matin

**Trois valeurs** ont particulièrement été retenues pour représenter la MECS Clair Matin :

- **Chemin** : accompagnement des jeunes et leurs familles, dans le cadre de leur parcours de vie, dans un cadre rural, chaleureux et accueillant.
- **Famille** : importance donnée au lien avec les familles, à la place des familles et à l'accompagnement à la parentalité. La MECS, « une maison », dans lequel on accompagne en proximité, notamment les plus petits.
- **Équipe** : une des conditions de la mise en œuvre des missions c'est la transversalité, la mise en place de coopérations et la solidarité entre les équipes.



### 2.2.2 Les missions de la structure confiées par les autorités

Ses missions principales :

- **Accueillir des enfants et jeunes** dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.
- Assurer **l'éducation et la surveillance au travers d'un accompagnement éducatif pendant le au quotidien** de l'enfant.
- **Veiller à maintenir des liens avec la famille** qui continue à prendre part à la vie de l'enfant.
- **Préparer l'enfant au retour en famille et/ou à l'autonomie.**
- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes accueillis.

Notre structure est ouverte **365 jours par an** et a une capacité d'accueil comme suit :

- Agrément de 22 places sur l'hébergement collectif
- Agrément de 8 places au PEAD
- Agrément de 6 familles en journée au PRPE
- Agrément d'accueil de 3 familles maximum en weekend, vacances scolaires et du mardi au mercredi places à l'APEH

### 2.3 Le cadre juridique de l'action

#### 2.3.1 Le cadre commun

La MECS Clair Matin s'inscrit dans le respect des contraintes et exigences réglementaires ; cependant, elle cherchera en permanence à les dépasser et leur donner du sens.

**La loi 2002-02** fait obligation aux établissements et services d'élaborer un projet d'établissement pour leur structure. Le projet d'établissement est :

- Une démarche prospective qui consiste à définir des objectifs à 5 ans, en fonction de l'analyse de l'existant et des missions de l'établissement,
- Un document institutionnel propre à chaque structure,
- Un projet collectif, un outil de dialogue, fédérateur et mobilisateur de l'ensemble des parties prenantes de la structure,
- Un des outils visant à garantir le droit des usagers, notamment par une meilleure lisibilité de l'offre de prestations.

Ainsi, si le projet s'inscrit dans une commande publique et dans le cadre de missions précises, il représente aussi une nécessité pour la MECS Clair Matin car il permet de faire le point sur les représentations et les valeurs qui l'animent, de s'assurer de leur partage et de se doter d'objectifs communs.

Les **textes de référence** qui définissent la mission et le cadre législatif et réglementaire des MECS sont constitués par :

- Le Code l'Action Sociale et des Familles.
- La Loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico/sociale.
- La Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989.
- Le Code Civil.
- La loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- Le décret N° 75-96 du 18 février 1975 fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur de jeunes majeurs.
- La circulaire N° 2001 – 306 du 3 juillet 2001 relative à la prévention des violences et maltraitements notamment sexuelles dans les institutions sociales et médico-sociales accueillant des mineures ou des personnes vulnérables.
- La Loi N° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Loi du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs. Ce code remplace, depuis le 30 septembre 2021, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

### 2.3.2 Le cadre de l'habilitation

La MECS Clair Matin est habilitée pour accueillir 22 garçons ou filles de 4 à 18 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) :

- Soit dans le **cadre de mesures d'assistance éducative**, prononcées par le juge des enfants (placement judiciaire), telles que prévues dans l'article 375 du code civil qui stipule : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des pères et mères conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel ». Ces mesures peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale. La décision fixe la durée de la mesure qui peut être renouvelée par décision motivée.
- Soit dans le cadre d'un **placement direct** en assistance éducative (Art. 375 à 375-8 du CC) ou délinquance des mineurs (Ordonnance n° 45-174).
- Soit dans le cadre d'une décision **d'accueil provisoire**, avec l'accord des parents (placement administratif), telle que prévue dans l'article L 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : «sont en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général : les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel, modulable selon leurs besoins, en particulier de stabilité affective, ainsi que les mineurs rencontrant des difficultés particulières nécessitant un accueil spécialisé, familial ou dans un établissement ou dans un service ».
- Le **Placement Éducatif à Domicile (service P.E.A.D)** s'inscrit dans le cadre juridique d'un placement assorti d'un droit d'hébergement au quotidien. L'articulation avec la MECS permet l'exercice de l'accompagnement éducatif de proximité ainsi que la réponse d'un lit de repli durant maximum 72heures en temps de crise. Ce moment de répit contribue à apaiser les tensions et les conflits. Il s'agit de maintenir des mineurs dans leur milieu familial à travers un accompagnement intensif moyennant une mobilisation forte des parents et des travailleurs sociaux, à une individualisation des prises en charge, de proposer une réponse à une situation familiale lors d'incapacité ou

d'impossibilité à maintenir le mineur au domicile. L'équipe intervient également auprès des enfants à leur retour de placement, pour étayer la famille après l'expérience difficile de la séparation.

- Dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, le juge des enfants peut ordonner que le **droit de visite de l'enfant soit exercé en présence d'un tiers (P.R.P.E)**. L'objectif est de protéger, accompagner et évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents. La visite peut s'effectuer en présence intermittente ou permanente de ce tiers.
- Le service "**Accueil Parent Enfant avec Hébergement**" (**A.P.E.H.**) reçoit des enfants de 3 à 18 ans avec leurs parents détenteurs de l'autorité parentale mais dont le droit d'hébergement a été momentanément suspendu. Ce service apporte un soutien à la parentalité dans des appartements de l'établissement situé à BORCE sur plusieurs jours, principalement sur les mardi-mercredi, week-ends et vacances scolaires. Ce dispositif est réservé aux parents dont l'enfant ou la fratrie est soit en famille d'accueil soit dans une autre Maison d'Enfants ou confié à l'autre parent. Il est aussi proposé à des parents dont l'enfant est placé dans l'établissement et qui renoue des contacts progressifs avec eux. La finalité est de donner aux parents et aux enfants une opportunité de vivre ensemble dans des conditions suffisamment intimes tout en garantissant la sécurité de l'enfant.

### 2.3.3 Les orientations qui encadrent nos missions.

L'Association Les PEP64 a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Pôle enfance (2022-2024) avec le Conseil départemental. Le Projet d'Établissement de la MECS Clair Matin s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations et actions décidées dans ce CPOM et participe à la réalisation des objectifs définis dans le cadre du Schéma départemental Enfance, Famille, Prévention, Santé Publique (2019-2023).

Les objectifs du CPOM applicables à la MECS Clair Matin :

- Retour à l'équilibre
- Évolution des prestations du projet de la MECS Clair Matin
- Accompagnement des jeunes à difficultés multiples
- Référent famille
- Création d'une plateforme de dispositifs externalisés

Ces objectifs, déclinés en actions, et assortis d'indicateurs de suivi sont présentés en Annexes du CPOM.

### 3 Le public accueilli, les prestations et moyens

#### 3.1 - Le public accueilli

##### 3.1.1 - Caractéristiques sociodémographiques

#### AGE DES JEUNES EN CHARGE AU 31 DECEMBRE

	2017		2018		2019		2020		2021	
	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS
- 6 ans	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1
De 6 à moins de 10 ans	3	4	3	1	1	2	2	1	2	8
De 10 à moins de 13 ans	3	10	3	6	4	4	2	6	4	2
De 13 à moins de 16 ans	5	10	3	10	8	7	4	8	6	4
De 16 à moins de 18 ans	0	0	0	0	1	1	0	1	0	4

#### NOMBRE DE FRATRIE DANS L'ANNEE

	2017	2018	2019	2020	2021
FRATRIE	8	10	6	5	7

Au vu de ces tableaux, il apparaît que la MECS est repérée dans l'accueil des fratries.

A noter : un rajeunissement de la population accueillie, à mettre en parallèle d'une baisse du nombre de familles d'accueil sur le département.

Par ailleurs, la mixité filles/garçons dans les accueils se confirme.



MOUVEMENTS DES PLACEMENTS									
	2019			2020			2021		
	judiciaire direct	Judiciaire ASE	Administratif	Judiciaire direct	Judiciaire ASE	Administratif	Judiciaire direct	Judiciaire ASE	Administratif
en Charge au 01/01	1	19	7	4	22	2	2	21	2
confiés ds l'année	5	27	0	4	22	0	2	30	1
Sortis ds l'année	2	24	5	6	19	0	1	24	2
En charge au 31/12	4	22	2	2	21	2	3	27	1

Les placements judiciaires restent dominants ; l'ASE restant le prescripteur principal. Par ailleurs, la fluidité des entrées/sorties se confirme sur les 3 dernières années.

SITUATION DES JEUNES AVANT PRISE EN CHARGE					
	2017	2018	2019	2020	2021
Jeunes confiés à un autre établissement	0	3	2	7	2
Jeunes confiés à un autre centre placement familial	8	4	4	2	5
Jeunes suivis par un autre Service milieu ouvert	2	0	0	0	0
Chez les parents	21	7	26	13	26
Accueil d'urgence	3	8	0	0	0

SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE					
	2017	2018	2019	2020	2021
Jeunes confiés à un autre établissement	7	10	10	6	8
Jeunes confiés à un autre centre placement familial	18	4	0	2	6
Jeunes suivis par un autre Service milieu ouvert	3	0	0	2	0
Chez les parents	1	15	11	13	13
Tiers Digne de Confiance	0	1	10	2	0

Au vu des données, il apparaît que la MECS Clair Matin accueille majoritairement des premiers placements. Par ailleurs, la situation post-placement permet de mettre en valeur l'inscription de la MECS au sein d'un réseau de partenaires assez large (autre établissement social ou médico-social, accueil familial...). Le travail d'accompagnement à la parentalité et de retour au domicile est également visible.

### 3.1.2 – Caractérisation des besoins

Les besoins des jeunes accueillis sont ceux de la **Pyramide de Maslow**, auxquels s'ajoutent des besoins d'**insertion scolaire et socio-professionnelle**.

- Aide aux actes du quotidien.
- Présence éducative, écoute, face à l'isolement
- Temps de répit hors institution (quand accueillis 365j/an)
- Autonomie, sociabilité, accès aux loisirs.
- Accès à l'école, l'emploi et à la formation
- Occupations du temps hors temps scolaires
- Proposition d'un cadre sécurisant
- Des réponses personnalisées, multi-prises en charges
- L'Accès aux soins (somatiques, psychiques, addictions...)
- Respect de l'intimité
- Demandes de régularisation administrative
- Respect des droits (familles)

**Ces besoins sont accompagnés dans leur globalité et leurs interrelations.**

### 3.1.3 – Évolutions observées

Quelques tendances dans les besoins d'accompagnement sont d'ores et déjà repérées et se sont accentuées dans les dernières années :

- Augmentation des **prises en charge physiques et psychologiques**, impliquant un besoin de développement de **partenariats** resserrés avec les acteurs médico-sociaux (DITEP notamment malgré la forte tension actuelle sur les places), psychiatriques. Les troubles vécus par les jeunes peuvent entraîner une déscolarisation ponctuelle ou dans la durée, ce qui implique là encore un travail en proximité avec l'Éducation Nationale pour les accompagner au mieux dans le retour à l'école. La prégnance des problématiques liées à la santé au sens large implique également une meilleure **formation** des professionnels de la MECS à la compréhension de ces questions et oblige à travailler en profondeur la **dimension clinique** des accompagnements dans le cadre des APP.
- La prédominance du **recours aux écrans** chez les jeunes vient questionner les postures éducatives les plus adaptées : comment favoriser la prévention (risques liés aux réseaux sociaux notamment) et l'accompagnement de pratiques adaptées aux besoins des jeunes et des familles. Là encore, la question de la **formation des professionnels** pour comprendre le phénomène et se doter de repères pour favoriser la discussion avec les jeunes et les familles est importante.
- Aux vues du rajeunissement de la population accueillie et des difficultés sociales rencontrées par les jeunes, des accueils en **petits collectifs** sont à favoriser aux grands collectifs. Dans le cadre du projet de réaménagement des locaux, une attention particulière devra être portée à cette question. Par ailleurs, la MECS doit s'organiser pour assurer une **présence quotidienne** forte auprès des plus petits, ce qui implique de la disponibilité d'une part, et de la formation pour être au plus juste des besoins des enfants d'autre part.

- La **question du répit** est devenue centrale dans les accompagnements, répit dans **l'accompagnement au quotidien comme en situation de crise**. En effet, dans le cadre des interventions à domicile, nous constatons que **les familles** ont besoin de répit sans pour autant qu'il y ait rupture avec leur enfant à leur lieu de vie. Cela nous oblige à penser des modalités d'accueil séquentielles et souples entre le domicile et le lieu collectif d'accueil. En parallèle, nous constatons que **les jeunes** ont parfois besoin de répit et de **sortir de l'institution**, dans le cadre des prises en charge à l'année sans retour ou presque en famille ou en situation de crise.
- **L'accompagnement à la parentalité** est au cœur des interventions de la MECS Clair Matin : augmentation des temps médiatisés (internat), des DVH et du Placement A Domicile. La question de **l'expertise des familles** pour elles-mêmes et leurs enfants est à travailler par les professionnels, dans le cadre d'une **démarche éthique permanente**.
- En faveur d'un travail sur l'autonomie et l'exploration de leurs propres capacités, le développement de **modalités et supports de préparation à la sortie** (internat et APEH).

D'un point de vue méthodologique, il est à noter que ces tendances sont à objectiver et quantifier annuellement pour prendre du recul et adapter les organisations et pratiques à bon escient.

### 3.2 - L'offre de service, les prestations directes proposées

L'ensemble des pratiques et organisations mises en place concourent fondamentalement à la mission de protection, (de prévention), d'éducation et d'insertion des jeunes accueillis, en proposant un **projet personnalisé** qui soit adapté à la situation du jeune et de la famille à leur arrivée et adaptable en fonction de l'évolution de la situation en cours d'accompagnement.

Les axes/objectifs structurent de manière transversale les choix d'organisations et de pratiques déclinés dans chaque service sont les suivants :

- **Prendre soin** : accompagner le jeune dans sa santé globale au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé : « la **santé** est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Il s'agit pour la MECS de répondre, prioritairement, aux besoins primaires des jeunes.
- **Accompagner le Vivre ensemble** : malgré la contrainte forte liée à la mesure imposée,
  - o Soutenir les publics accueillis à devenir pleinement citoyens en favorisant leur responsabilisation dans leur quotidien, la vie collective du groupe, les espaces institutionnelles,
  - o Contribuer au pouvoir d'agir des publics accueillis trouver leur place dans la société, en se connectant au monde extérieur, en apprenant à vivre avec les autres (dans un cadre collectif, comme au domicile ou dans les interactions avec les professionnels, quel qu'elles soient),
- **Tendre vers une autonomie**, la plus large possible, du jeune dans la société. A ce titre, chaque professionnel est porteur et incarne les règles du savoir-vivre et les codes sociaux, dans une posture d'exemplarité vis-à-vis des jeunes.

- **Favoriser l'individuation et l'auto-détermination** : accompagner chaque jeune et famille dans ses choix et ne pas faire à sa place. Ce qui implique d'accompagner une prise de responsabilités et une adaptabilité constante pour/par les professionnels.
- **Accompagner la parentalité** : l'association des familles dans l'accompagnement est incontournable, et s'inscrit sur le temps de la construction du projet de leur enfant.
- **Mobiliser toutes les compétences actives en garantissant la pluridisciplinarité** de l'accompagnement. Aussi, le descriptif de l'offre ci-dessous concerne l'ensemble des professionnels (objectifs communs et travaillés en complémentarité et cohérence avec le projet du jeune / de la famille). Chacun avec son métier et sa spécificité va contribuer à l'accomplissement d'objectifs communs. L'encadrement est particulièrement garant de cette mobilisation transversale des professionnels.
- **Promouvoir un maillage autour du jeune dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle** : partir de son réseau existant et construire les partenariats nécessaires dans l'intérêt de son projet.
- **Articulation des différentes offres de service : transversalité et coopération entre services.**

Le travail de **coopération** inter-services s'articule autour du projet du jeune et de sa famille (réunions de synthèse...). Tous les jours, il est effectif dans les relais, la transition d'un service vers l'autre, dans la prise en charge au quotidien comme dans l'accompagnement administratif ou la constitution du dossier et la réalisation de démarches concrètes. Chaque professionnel, éducatif, logistique, administratif ou du soin est en mesure de repérer, répondre, alerter et intervenir auprès d'une situation. La solidarité d'équipes s'opère également dans l'urgence auprès des jeunes et/ou auprès des professionnels, dans le partage autour des situations délicates voire difficiles.

Le travail de transversalité se traduit également dans l'entretien du lieu et du cadre de vie : les fonctions support veillent à assurer le quotidien logistique et administratif, coordonner et réaliser les réparations, aménagements nécessaires.

La description qui suit des différentes prestations délivrées à la MECS Clair Matin a pour objectif de préciser **l'accompagnement global** proposé, ses objectifs, outils et le rôle joué par chaque équipe. A aucun moment, il ne s'agit d'appréhender l'accompagnement de manière morcelée, toutes les dimensions citées sont travaillées en parallèle dans le cadre du travail de coopération pluridisciplinaire.

Le terme de « prestation » est à entendre comme suit : **« ce qui doit être fourni ou accompli en vertu d'une obligation ».**

### 3.2.1 – Les prestations liées à l'hébergement/accueil

#### Objectifs

- Permettre à l'individu de trouver sa place au sein d'un collectif ou au sein d'une structure familiale
- Assurer le gîte et le couvert, assurer la vie quotidienne
- Prendre en compte les besoins de la personne accueillie

- Proposer des aménagements d'espace stimulants et familiaux (convivialité / chaleur)
- Respecter le rythme de chacun
- Accompagner dans le vivre ensemble au quotidien, le partage des tâches, l'entretien des espaces individuels et collectifs.
- Mettre à disposition des lieux qui peuvent être investis : internat, appartements pour APEH et locaux PRPE.

### Modalités

- Accompagnement éducatif au quotidien (faire avec puis laisser faire).
- Entretiens individuels et collectifs avec le groupe dans un lieu convivial adapté.
- Explication et rappel des règles et du cadre.

### 3.2.2 – Les prestations liées à l'accès à l'autonomie

#### Objectifs

- Partir de ce que le jeune sait pour l'accompagner à déployer son plein potentiel
- Lui permettre d'identifier ses propres ressources, sa confiance en lui.
- Préparer à la sortie de la structure
- Donner/solliciter envies et goûts pour identifier les appétences du jeune
- Tendre vers l'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, habillement, transports, administratif...)
- Favoriser la prise de responsabilités

#### Modalités

- Écoute
- Observation
- Expérimentation
- Évaluation dans chaque modalité
- Valorisation
- Respect de la temporalité du jeune

### 3.2.3 – Les prestations liées à l'accès aux soins

#### Objectifs

- Réaliser les évaluations/bilans nécessaires au parcours santé du jeune (somatique et psychologique)
- S'assurer d'une prise en charge santé adaptée quand cela est nécessaire.
- S'assurer de répondre aux besoins fondamentaux de la Pyramide de Maslow
- Apprendre aux jeunes/familles à prendre soin d'eux-mêmes
- Veiller à l'association et la place des parents dans la scolarité de leur enfant
- Inscrire l'enfant dans le Parcours « Santé protégée »





## PROJET D'ETABLISSEMENT

MECS Clair Matin

### Modalités

- Partenariats dont CMPEA, Centres hospitaliers, médiation animale, professions libérales (généraliste, dentiste...), Planning Familial
- Mobilisation de l'infirmière de la MECS, du médecin référent et du référent vie sexuelle et affective

### 3.2.4 – Les prestations liées à la scolarité

#### Objectifs

- Favoriser l'accès aux apprentissages proposés dans un cadre scolaire
- Veiller à l'adaptation aux contraintes et spécificités de l'intégration dans le milieu scolaire
- Établir un lien partenarial avec les établissements scolaires
- Veiller à l'association et la place des parents dans la scolarité de leur enfant

#### Modalités

- Écoute
- Respect de la temporalité du jeune et de ses spécificités
- Valorisation
- Observation
- Prise en compte des parents (transmission des bulletins, information/gestion de l'absentéisme, colle, participation aux réunions parents / professeurs, information et partage sur l'évolution au quotidien, orientation/réorientation...).

### 3.2.5 – Les prestations liées à l'accompagnement et au soutien à la parentalité

#### A L'INTERNAT

#### Objectifs

- Protection de l'enfant
- Soutien / étayage en tenant compte des ressources et limites des membres de la cellule familiale
- Veiller à garantir la place de chacun dans la cellule familiale
- Informer et orienter (droits et devoirs...)
- Mettre en oeuvre l'information et la communication : actes usuels et non usuels
- Accompagner à la sortie des services de Clair Matin

#### Modalités

- Téléphone
- Visites
- Entretiens Parents / Enfants

#### AUX SERVICES EXTERNATS

#### Objectifs

- Protéger l'enfant et accompagner sa famille.

Plus spécifiquement :

- Pour le PAED, mise en œuvre d'un placement assorti d'un droit d'hébergement au quotidien.
- Pour le PRPE, il s'agit d'accompagner les Droits de Visite exercés en présence d'un tiers.
- Pour l'APEH, la finalité est de donner aux parents et aux enfants une opportunité de vivre ensemble dans des conditions suffisamment intimes tout en garantissant la sécurité de l'enfant.

#### Modalités

- Le Service Placement Éducatif A Domicile : intervention au domicile de l'équipe éducative pour évaluation de la relation parent/enfant et accompagnement à la parentalité.
- Le PRPE : un appartement à Oloron ; évaluation de l'évolution de la relation entre l'enfant et son parent.
- Le service "Accueil Parent Enfant avec Hébergement" : appartements de l'établissement, accompagnements éducatifs proposés par les éducateurs de la MECS.

### 3.2.7 – Cadre de vie : équipement et infrastructures

L'internat de la MECS est situé en Vallée d'Aspe, au sein du village de Borcé et implantée en pleine nature au cœur des montagnes (a). Les services externats ont quant à eux leurs locaux basés sur Oloron (b).

#### a) L'internat

##### ***Bâtiment central***

##### Niveau inférieur :

- *Service éducatif* : salle de réunion, bureau Chef de Service Éducatif
- Un appartement avec accès extérieur pour accueillir une famille, recevoir un groupe d'adolescents ; accessible aux personnes handicapées

##### Rez-de-chaussée :

- *Service administratif* : bureaux secrétaire, comptable, responsable médical, technicien administratif, bureau multiservices
- *Direction* : bureau directeur
- *Services Logistiques* : lingerie, cuisine et annexes
- *Restauration* : salle à manger, salle du personnel

##### 1er étage : lieu de vie des pré-adolescent(es) et adolescents(es)

- *2 appartements séparés concernant les lieux de nuit*
- *Appartement gauche* : 4 chambres
- *Appartement droite* : 6 chambres

##### 2ème étage :

- *2 chambres d'adolescents pour les plus autonomes ou les jeunes internes la semaine et présents seulement le weekend*
- *1 chambre réservée au personnel pour une situation donnée*

##### ***Bâtiment « bateau », situé en proximité de l'internat***

- *2 appartements de 6 chambres chacun sur deux étages pour recevoir.*
- *Un seul est utilisé pour recevoir un groupe d'enfants de 4 à 10 ans.*

**Bâtiment familles, situé également à proximité du bâtiment central**

Une salle de jeux

Une salle d'archives

2 appartements équipés pour l'accueil de familles

Une salle aménagée afin d'accueillir un parent la journée pour une visite avec son ou ses enfants de l'internant

**Bâtiment ancien "Clos aux ours"**

D'autres bâtiments sont à disposition sur le terrain : préfabriqués et Terrain de jeu (bâtiment « Clos aux ours »), un atelier entretien et un local rangement (bâtiment atelier), une grange et un garage véhicules (bâtiments annexes).

**b) Les services externats**

**PRPE** : La Maison d'enfants Clair Matin située à Borce, a fait le choix de développer ce service à Oloron Sainte Marie, dans un appartement de type « familial » afin d'offrir un espace suffisamment propice à la rencontre. Cet appartement est un outil pour l'accompagnement des fonctions parentales. Il accueille des enfants de 0 à 18 ans avec leur parent, dont les droits de visite et d'hébergement de ces derniers ont été suspendus par le Juge des Enfants.

Il dispose d'une cuisine, d'une pièce de vie permettant des temps de jeux comme des temps de devoirs ou de discussion, une salle de jeux est également à disposition. Pour finir, une salle de bain équipée permet pour les visites médiatisées concernant les nourrissons de répondre à leurs besoins : ainsi le parent peut changer son enfant, leur faire la toilette ou même un bain toujours surveillé et guidé par le Tiers encadrant la visite.

**PEAD** : Le service du PEAD dispose d'un bureau dans l'appartement situé à Oloron. Ce bureau dédie un lieu administratif pour le service mais au travers des interventions du PEAD, l'appartement peut être exploité sur des temps de repas, d'exercice de créativité ou de jeux. Il peut également servir pour des entretiens plus officiels avec des familles ou parents.

**3.2.7 – Le partenariat / le positionnement dans le dispositif territorial**

- L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

La MECS Clair Matin est une institution ouverte sur l'extérieur et travaille avec différents partenaires.

- Les partenariats (cf. Annexe 2 – Partenariats)

S'agissant des acteurs institutionnels, la MECS Clair Matin bénéficie du soutien des élus communaux et de la Vallée, qui portent une attention toute particulière aux conditions d'accueil et de vie des jeunes et associent aux initiatives locales la MECS autant que possible.

S'agissant des autres ESSMS, des acteurs du soin ou de la scolarité, le travail de collaboration s'entend de manière transversale entre les professionnels des différentes structures d'accueil et d'accompagnement du jeune et de sa famille, spécialisées ou non, afin de :

- Garantir la cohérence, la continuité et la progression de l'accompagnement personnalisé au fur et à mesure de l'évolution de la situation.



## PROJET D'ETABLISSEMENT

MECS Clair Matin

- D'anticiper et de pouvoir créer des relais permettant de définir le fil conducteur du parcours du jeune.

### 3-3 - Les moyens, fonctions support et de management, prestations indirectes

#### 3.3.1 – Les moyens humains

- Les orientations RH : recrutement, formation, mobilité interne.

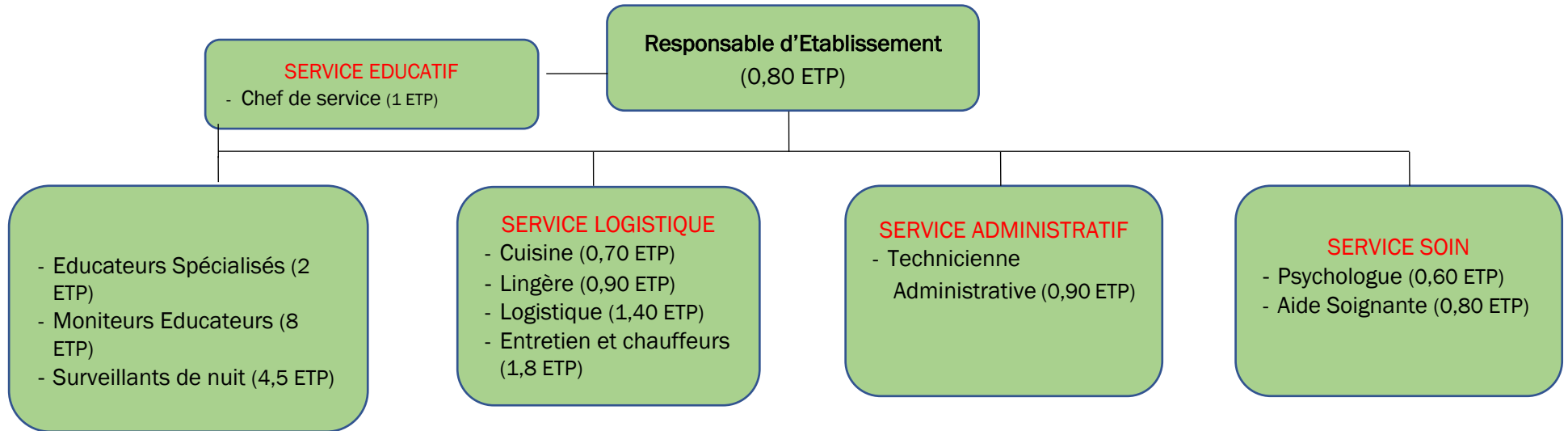
La gestion des ressources humaines de l'établissement est gérée conjointement avec le Siège des "PEP64" avec des axes prioritaires définis chaque année.

Le Plan de Développement des Compétences permet de définir les priorités annuelles en matière de formation. La politique de l'établissement est d'équilibrer les formations individuelles et collectives. L'établissement favorise tout autant l'inscription des salariés aux formations déployées par le centre de formation des PEP, que des formations Secourisme au travail, formations techniques pour les équipes éducatives, services généraux et surveillants de nuit. Par le biais de formations ciblées, qualifiantes ou non, colloques et conférences, est favorisée une culture commune d'établissement et cela renforce le sentiment d'appartenance.

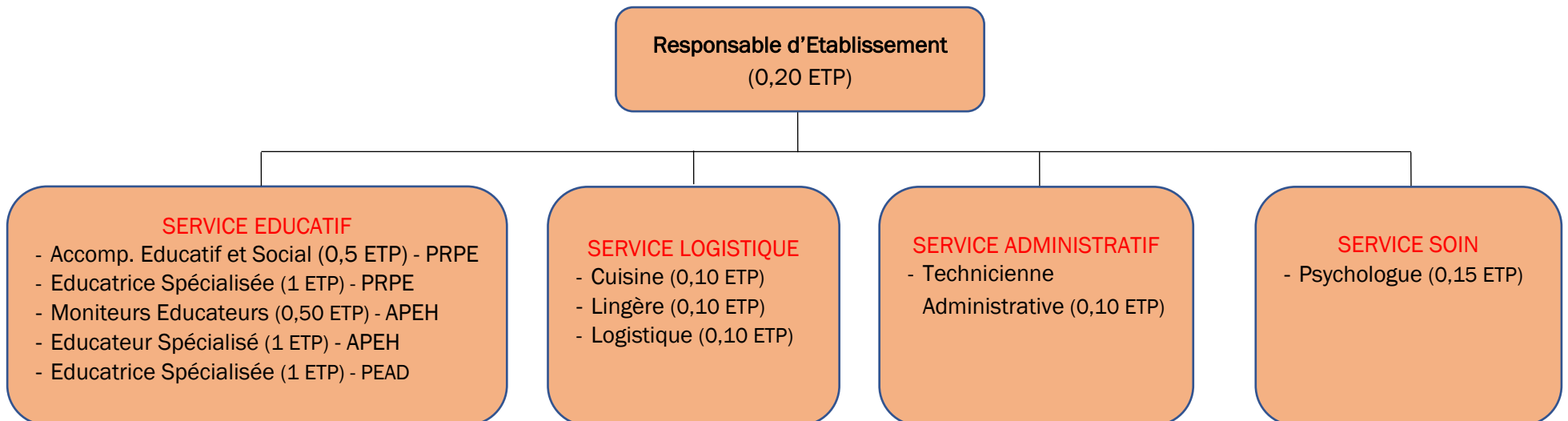
Par ailleurs, la diversification des services met à jour les possibilités d'occuper un autre poste de manière pérenne ou occasionnelle. Ceci permet d'accompagner le salarié dans son évolution professionnelle et de chercher à pallier une éventuelle usure professionnelle. Les salariés ont également la possibilité, dans le cadre du mouvement interne associatif, de poser leur candidature dans un autre établissement.

- La cartographie de l'équipe/les postes

**INTERNAT TRADITIONNEL**



**APEH – PRPE - PEAD**





L'ensemble du personnel de l'établissement est au service de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles, les rôles et positionnements de chaque professionnel étant complémentaires. Pour accomplir sa mission, l'association a recours à des compétences spécifiques, répondant à un aspect particulier de celle-ci, chacun trouvant sa place dans un organigramme dont la logique est celle d'une nécessaire articulation au bénéfice des personnes accompagnées :

- La Responsable d'Établissement est appuyée dans sa mission par une cheffe de service : toutes deux composent l'équipe d'encadrement.
- La cadre technique, psychologue, permet un appui au travail éducatif au travers d'un regard clinique.
- L'aide-soignante accompagne les enfants dans la prise en compte de leur santé physique et fait le lien avec les familles et différentes partenaires.
- Les équipes éducatives pluridisciplinaires (moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, maîtresse de maison, surveillants de nuit) sont chargées de la mise en œuvre des projets personnalisés des personnes accompagnées. Deux équipes éducatives sont constituées, l'une auprès des 4-10 ans (« groupe petits-moyens »), l'autre auprès des 11-18 ans (« groupes ados »).
- Les services support, services administratifs et généraux assurent des missions opérationnelles essentielles au fonctionnement des services : technicienne administrative, agents d'entretien, ouvriers d'entretien.

La signature du CPOM en 2022 a été l'opportunité de pouvoir développer certains domaines notamment celui des surveillant de nuit mais aussi celui des services externalisés avec le service PEAD. La nouvelle habilitation de 22 enfants a revue l'encadrement éducatif où les postes ont été menés à l'équilibre avec 5.5 ETP pour chaque groupe.

La fonction de maîtresse de maison a également été reconnue : l'une des deux est dédiée à la fonction de la cuisine et de l'aménagement des groupes, la seconde est rattachée au soutien du vivre ensemble de la MECS notamment sur le groupe des Petits sur lequel elle intervient sur les temps de levers et de soirée.

### 3.3.2 - Les moyens matériels

- Mobiliers/immobiliers : gestion des ressources financières et des moyens matériels/cadre de travail.

Les bâtiments mis à disposition des jeunes, familles et équipes à Borçes sont tous entretenus par l'Association, qui en est propriétaire. Les appartements situés à Oloron sont loués.

En matière d'hébergement et de restauration, l'établissement est équipé :

- D'une cuisine et annexes respectant les normes en vigueur, qui permet un service de restauration complet pour les enfants, les familles et autres demandes extérieures (cantine école voisine, personnes âgées)
- D'une lingerie avec matériel qui permet de répondre aux besoins des enfants tout au long de l'année

La MECS assure au quotidien l'entretien des locaux et petites réparations nécessaires au bon fonctionnement. L'entretien est effectué par le personnel de l'établissement.

S'agissant de l'organisation des transports, l'internat dispose de 5 véhicules : 2 minibus de 9 places, 1 véhicule léger de 5 places, 1 véhicule de 7 places. Le PRPE un véhicule 7places, le PEAD, un véhicule de 5

places et l'APEH un véhicule de 9 places. Le nombre de places par automobile répond aux besoins quotidiens.

- Sécurité des personnes accueillies

- Sécurité alimentaire

Conformément à l'Arrêté du 29 Septembre 1997, l'établissement assure la mise en place, le suivi et l'amélioration continue de la méthode HACCP<sup>1</sup> et réalise :

- Des autocontrôles auprès d'un laboratoire indépendant
- Demande de dispense (numéro, marque de salubrité) auprès de la DDPP<sup>2</sup> pour le transport et la distribution des repas
- Une visite médicale annuelle effectuée par la Médecine du Travail (Art.28-Arrêté Ministériel du 29/09/97)
- Des audits
- Des formations

- Sécurité de l'eau

- Une information régulière de la municipalité nous renseigne sur la qualité de l'eau dans l'établissement
- Une recherche de présence de légionellose est réalisée une fois par an

- Sécurité incendie

- Un organisme indépendant procède au contrôle et à la formation du tableau SSI

- Visites médicales annuelles

- Visite effectuée par la Médecine du Travail conformément à la réglementation

- Un DTA<sup>3</sup> a été effectué et mis à disposition

- En fonction des investissements, équipement en literie

- Conforme au "Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public" (Arrêté du 10 décembre 2004- Section V- U 23- § .3.) : matelas anti feu (norme NF EN 597-1 et 597-2), couvertures, draps et alèses non matelassées anti feu (Arrêté du 6 mars 2006 - NF EN ISO 12952-1et 2).

- Prestations et contrôles externes

- Un prestataire assure la maintenance des extincteurs de l'établissement
- Un prestataire assure la maintenance chaufferie, hotte tourelle (Arrêté du 10 octobre 2005- Art. GC 21- § 2)
- Un prestataire assure le suivi et la maintenance de tous les équipements établissement
- Un organisme certifié procède au contrôle annuel du système électrique de l'établissement
- Tous les 3 ans l'établissement reçoit la visite de la Commission de Sécurité et répond aux préconisations.
- L'assurance MAIF assure les locaux, le personnel, les usagers et les véhicules en toutes circonstances
- Le DUERP<sup>4</sup> mis en place depuis 2004 révisé annuellement lors du CHSCT participe à la sécurité des professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 – article R. 230-1 et suivants)
- Une majeure partie du personnel a participé à une formation SST<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> HACCP (Hazard Analysis (analyse des risques) Critical Control Points (contrôle des points critiques)

<sup>2</sup> DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)

<sup>3</sup> DTA (Document Technique Amiante)

<sup>4</sup> DUERP (Document Unique d'évaluation des risques professionnels)

<sup>5</sup> SST (Sauveteur Secouriste au Travail)

- Un garage référencé assure la maintenance des véhicules et participe à la prévention sécurité. Chaque véhicule dispose : d'un système Bluetooth avec son portable, d'un nombre de gilets jaunes pour tous les passagers et triangles de sécurité et d'une boîte de secours, lampe torche et pneus neige.

### 3.3.3 – Les modalités d'animation de l'équipe

- Les modalités de travail en équipe pluridisciplinaire.

La professionnalisation des équipes combinée à la nécessité de répondre aux nouveaux besoins des enfants accueillis ont amené progressivement l'établissement à élargir la palette des professionnels intervenant sur la M.E.C.S. Le renforcement de la pluridisciplinarité est également né de la volonté d'apporter une réponse institutionnelle à l'accompagnement des jeunes s'inspirant du principe que chaque professionnel est inscrit dans un maillage au service des jeunes accueillis. Ainsi les éducateurs spécialisés, les moniteurs éducateurs et les maîtresses de maison accompagnent chacun de leur place, le projet des enfants accueillis.

Une cheffe de service et une psychologue accompagnent hiérarchiquement et fonctionnellement ces professionnels. Les fonctions supports (administrations, services techniques, santé...) entourent le travail « des équipes de terrain » et renforcent la dimension pluridisciplinaire de notre intervention.

Si chaque groupe de vie s'inscrit plus largement dans l'organisation de l'ensemble de l'établissement, l'accompagnement quotidien des enfants ainsi que le travail éducatif en direction des enfants et des familles sont pensés et mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire rattaché au groupe.

Si un ou deux éducateurs de l'équipe pluridisciplinaire de chaque groupe de vie est nommé référent du projet d'un enfant, l'ensemble des professionnels éducatifs inscrivent leur action dans le respect du projet élaboré par l'équipe, le jeune et ses responsables légaux.

Le partage d'informations est rattaché aux notions de secret et de discrétion professionnels. En effet, seules des professions spécifiques sont tenues au secret professionnel (ex. médecin, ASS, avocats...etc.). En travail social, le secret revêt un « caractère partagé » car induit des principes de précaution pour le partage de ces informations » (cf. cadre loi 5 mars 2007), à savoir :

- Le partage dans un cadre légal (exercice d'une mission de protection par ex.),
- Doit se limiter aux informations strictement nécessaires et dans l'intérêt de la personne
- Doit être limité aux personnes « qui y ont quelque chose à y faire »
- Avec l'accord et/ou a minima l'information de la personne

Toutefois, pour rappel, la levée du secret professionnel est obligatoire pour assurer (cf. service public.fr) :

- La protection des personnes (révélation de maltraitances, par exemple),
- La préservation de la santé publique (révélation de maladies nécessitant une surveillance, par exemple),
- La préservation de l'ordre public (dénonciation de crimes ou de délits) et le bon déroulement des procédures de justice (témoignages en justice, par exemple).

Une dynamique de travail d'équipe nécessite un travail cohérent et articulé au travers d'échanges et de régulations constantes. L'apport de chaque professionnel contribue au travail en équipe qui permet de donner du sens et de mettre en œuvre les différents projets : Projet de groupe, Projet individualisé et Projet d'établissement.

- La cartographie des réunions

La réunion « cadres » a lieu tous les lundis matins en présence de la Directrice et de la cheffe de service. Elle a pour objectif d'aborder l'actualité de l'établissement et de la vie associative, de faire le point sur les ressources humaines et les besoins repérés. Nous abordons également différentes thématiques concernant la dynamique institutionnelle, l'organisation des services des ressources humaines et l'entretien des bâtiments. Elle est un organe d'information institutionnelle, elle est une instance décisionnelle.

Les réunions institutionnelles (regroupant l'ensemble des professionnels, 2 fois par an) sont animées par le directeur de Pôle, la responsable d'Établissement et la cheffe de service. Elles traitent les questions de politique de protection de l'enfance, des projets départementaux, du pilotage et des projets en cours de la Maison d'Enfants. Elles permettent la coordination entre les équipes et l'élaboration des règles de fonctionnement institutionnel.

Les réunions d'équipes Internat permettent aux professionnels d'une même équipe d'échanger une fois par semaine. Les objectifs sont :

- Travailler autour de l'approche clinique de l'accompagnement mis en place.
- Élaborer les projets personnalisés, évaluer et adapter l'accompagnement mis en place dans le cadre du projet de chaque enfant.
- Organiser le quotidien du groupe ou activités des services, et l'animation des différents temps du collectif.

La réunion « externat » : organisée tous les deux mois, encadrée par la Responsable d'Établissement, elle réunit à la journée tous les professionnels des services de soutien à la parentalité ainsi que la psychologue. Ce temps de travail reste un temps d'analyse des situations, parfois transversales d'un service à un autre, afin d'affiner les observations mais aussi les stratégies et postures professionnelles. Elle permet à chaque éducateur de prendre de la distance et de trouver diverses pistes d'analyse alimentées par la clinique portée par la psychologue. L'équipe externat se réunit également une fois par semaine pour faire un point et échanger sur les situations.

Les réunions de synthèse, en présence du référent ASE ou autre, animées par la cheffe de service et le référent institutionnel de la situation, permettent de faire le point sur l'évolution de la situation de l'enfant, l'évolution de la situation familiale et évaluer si les objectifs de travail définis ont été atteints. La « réunion famille », en présence du référent institutionnel de la situation, du chef de service, psychologue et référent ASE, un temps d'échange est organisé avec la famille. Cette réunion est centrale dans le projet de l'enfant et permet aux parents de garder sa place et d'exercer ses droits ((cf. « parcours du jeune »).

La réunion de préparation des vacances d'été, destinée aux équipes éducatives du collectif, elle s'organise au travers des objectifs suivants faire le point sur les effectifs et la dynamique du groupe de jeunes sur la période de vacances considérée, anticiper et organiser les besoins, activités et les accompagnements éducatifs spécifiques et organiser le fonctionnement de la permanence éducative à travers les règles et les outils spécifiques.

La réunion des surveillants des nuits permet d'échanger sur le déroulement des nuits, identifier les difficultés éventuelles et apporter des solutions et optimiser l'encadrement éducatif de nuit.

La réunion avec le service logistique permet de réguler la dynamique d'équipe, d'évoquer les différents dysfonctionnements perçus entre équipes et évoquer la rythmicité des temps de travail.

La réunion avec les délégués de proximité : sur une rythmicité établit d'une fois tous les deux mois et un ordre du jour préparé en fonction des sollicitations individuelles ou collectives, les délégués rencontrent la responsable d'établissement et le directeur territorial. Un compte rendu est ensuite consigné, affiché et diffusé à tous les salariés par le biais de leur boîte mail.

Le droit d'expression est un droit direct et collectif : il permet ainsi à chacun des salariés composant la communauté de travail de faire connaître son opinion, ses observations ou demande concernant l'exercice de son travail au sein de l'établissement. Ce droit d'expression s'exerce dans le cadre de « groupe d'expressions ». Ils sont composés de salariés appartenant à la même unité cohérente de travail. La constitution du groupe est établie par Établissement et par filière.

- Accompagnement : analyse de la pratique professionnelle (APP)

L'ensemble des professionnels de l'établissement dans leur diversité s'engagent dans une dynamique collective de collaboration concernant aussi bien :

- La participation active à la compréhension des situations du jeune et de sa famille et l'élaboration du projet à travers : l'apport d'informations, le partage de la compréhension de la situation
- L'apport d'éclairages différents sur la situation, en fonction des modes d'approches et grilles de lecture spécifiques à tel ou tel professionnel
- L'apport de compétences spécifiques dans l'accompagnement.

Le lien et l'articulation nécessaires sont l'objet de réunion de travail et d'analyse faisant partie intégrante du travail de chacun. Si les réunions d'équipe sont des moments privilégiés pour évoquer ses difficultés, mettre en perspective et co-construire avec ses collègues des solutions pertinentes, elles nécessitent d'être complétées par des moments plus conséquents de prise de recul et de questionnements (voire de remise en question) sur ses pratiques. En effet, la complexité des situations rencontrées au quotidien suppose de s'extraire du registre émotionnel pour faire place à une réflexion distanciée et une analyse des enjeux.

Une intervention extérieure assure les temps d'APP pour les équipes d'internat, une fois tous les deux mois. Ces instances resserrées à l'échelle des équipes (2 groupes d'APP, un pour le groupe « ados », l'autre pour le groupe des « petits » et association des personnels transversaux dans chacun des groupes) permettent une prise de recul, une réflexion décalée et sécurisée, avec un clinicien extérieur. Cette mise en place émane d'une volonté de l'équipe de direction et revêt un caractère de présence indispensable pour les salariés concernés. Ce dispositif est intégré dans l'organisation de l'établissement.

Les services externat bénéficient également de temps de supervision, une fois tous les deux mois, encadrés par un intervenant extérieur, mutualisés avec les services PEAD de la MECS UPAES.

- Le système d'information et de communication auprès des équipes

#### Les informations concernant la vie de l'enfant

Un dossier administratif est constitué à l'arrivée de l'enfant. Une méthodologie de classement, un lieu précis ainsi qu'une possibilité de consultation fait l'objet d'une procédure précise.



Ce dossier administratif interne à l'établissement consultable par les salariés vient en complément du dossier d'assistance éducative consultable au Tribunal pour Enfants. Il peut regrouper certains éléments des données suivantes :

- En interne : transmission sur logiciel professionnel enregistré dans le dossier informatisé de l'enfant, cahier de liaison des surveillants de nuit, réunions diverses
- Aux parents : téléphone, courriers, rencontres, procédure d'accès aux dossiers
- Aux partenaires : téléphone, écrits internet, réunions
- A l'ASE : rapports de situation, d'évolution, note d'incidents
- A la C.R.I.P : Cellule de Recueil et de Traitement des Informations
- Juges et Cour d'Appel : rapport et audience

### Les informations concernant la vie de l'établissement

Les salariés ont accès aux informations concernant la vie de l'établissement via :

- Le site Internet Associatif
- Le Conseil de la Vie sociale qui réunit sous la Présidence du directeur territorial, deux administrateurs, le maire de la ville, un ou deux parents selon les possibilités, deux salarié et quatre enfants
- La réunion institutionnelle
- Le logiciel informatisé qui renseigne une « box » établissement avec enregistrement de procédures, document théorique, compte rendu.
- Le siège de l'Association

### Les informations liées à des situations de maltraitance

L'association a formalisé un guide de procédure spécifique aux incidents et plus spécialement aux maltraitances. Ce guide est une réponse dans l'aide apportée aux salariés et à l'enfant concerné par la situation. Cette réflexion reste transversale à la bonne mise en pratique du règlement de fonctionnement dans lequel il est bien expliqué l'importance du respect de la Loi et le rapprochement vers les services judiciaires pour des dépôts de plainte quand cela le justifie.

## 4 Organisation et principes d'action

### 4.1- Les principes d'accompagnement : étapes et objectifs

L'offre d'accompagnement de la MECS Clair Matin est construite en regard et en déclinaison du cadre légal, de ses missions et des besoins et attentes des publics accueillis. Il s'agit dans ce paragraphe de décrire le parcours du jeune et de sa famille dans l'institution (cf. Annexe 3 « Place du jeune et de sa famille dans l'institution », pour plus de détails).

#### **La pré-admission**

- Quand : avant l'arrivée du jeune
- Objectif : Pour un accueil en MECS ou APEH/PRPE, présenter la structure et les conditions d'accompagnement  
Pour un accueil au PEAD : évaluation de la possibilité de proposer un suivi adapté à la famille et au jeune, en fonction de leurs besoins et des moyens du service.
- Qui : un cadre du service, le jeune, les parents, le référent ASE, le futur référent de la situation.

#### **L'admission**

- Quand : à l'arrivée du jeune sur le site
- Objectif : premier accueil du jeune à l'internat, recueillir les éléments de situation du jeune, ses besoins et attentes, convenir de premiers objectifs d'accompagnement (hébergement, activités...), signature du DIPC si présence du parent ; peut se faire après l'admission.  
Pour un accueil au PEAD, prise du premier rendez-vous avec la famille et le jeune au domicile.
- Qui : un cadre du service, le jeune, les parents, le référent ASE, le référent de la situation.

#### **Accueil**

- Quand : fusionné avec la phase « admission » pour un accueil en internat.
- Objectif : préparation de la chambre du jeune, accueil physique du jeune, observation de ce qui se joue au moment de la séparation pour un jeune intégrant l'internat.  
Pour un démarrage au PEAD, fixation des objectifs de l'accompagnement, au domicile.
- Qui : jeune, cadre du service, représentant légal/famille, référent de la situation.  
Le groupe de jeunes peut être sollicité pour favoriser un accueil bienveillant.

#### **Phase d'observation**

- Quand : durant les 3 mois qui suivent l'accueil.
- Objectif : adaptation du jeune sur son lieu de vie et évaluation pluridisciplinaire.  
A l'internat, entretien avec le référent sur souhaits/projections/envies du jeune, inscription et bilan scolaire, bilan psychologique, bilan santé, découverte des supports/activités proposées. Mise en place des droits des parents.  
Au PEAD, entretiens avec l'enfant, sa famille, propositions d'orientations vers le soin si nécessaire, propositions d'activités.
- Qui : jeune, parents/fratries et professionnels impliqués dans la réalisation des évaluations de la situation.

#### **Pré-synthèse et fixation des objectifs d'accompagnement**

- Quand : 3 mois après l'arrivée du jeune.
- Objectif : réaliser une évaluation globale et pluridisciplinaire de la situation du jeune et proposer de premiers objectifs d'accompagnement.
- Qui : les professionnels en charge des évaluations particulières, sous la coordination du référent.

### **Synthèse**

- Quand : 6 mois après l'arrivée du jeune ou l'admission de la famille.
- Objectif : réaliser une évaluation globale et pluridisciplinaire de la situation du jeune / de la famille et proposer des objectifs d'accompagnement formalisés dans un PP.
- Qui : le référent de la situation, les professionnels en charge des évaluations particulières, le référent ASE.

### **Restitution du PP au jeune et à sa famille**

- Objectif : communication transparente à l'égard du jeune et vérification de son adhésion aux objectifs (co-construction de nouveaux le cas échéant). Restituer ce PP aux familles et vérifier l'adhésion.
- Document : le PP est signé par le jeune et/ou sa famille.
- Qui : jeune, familles, référent ou co-référent, référent ASE.

### **Plan d'action (mise en œuvre du PP)**

- Quand : après la restitution du PP
- Objectif : mise en œuvre des actions décidées lors du PP
- Qui : jeunes, familles, référents, éducateurs, partenaires externes.

### **Évaluations intermédiaires et réajustements**

- Quand : quand cela s'avère nécessaire, lors de la sortie du jeune, au moins deux fois par an.
- Objectif : évaluation pluridisciplinaire des actions du PP mises en œuvre et fixation de nouveaux objectifs si besoin.
- Qui : jeunes, familles, référents, éducateurs, partenaires externes.

### **Évaluation, préparation de la sortie, orientation**

- Quand : en fonction du projet du jeune
- Objectif : fin de prise en charge du mineur, retour au domicile ou réorientation vers d'autres types de structures d'accueil.
- Qui : jeunes, familles, référents, cadres, partenaires externes.

## **4.1.2 – Le Projet Personnalisé, le référent**

Chaque jeune accueilli à l'internat, chaque famille accompagnée au PRPE, au PEAD ou à l'APEH, dispose d'un projet personnalisé, co-construit avec eux et les professionnels de la MECS Clair Matin. L'objectif du PP est d'adapter et prévoir des objectifs atteignables pour le jeune et la famille, en s'appuyant sur l'évaluation pluridisciplinaire réalisée au préalable. C'est le référent de chaque situation qui est garant de la mise en œuvre du PP.

Le référent éducatif à la MECS de Clair Matin est un éducateur ayant en charge le suivi et la continuité de la prise en charge du jeune. Il a une bonne connaissance de la situation et participe à la construction du projet en centralisant et partageant les informations. Il est un repère dans la communication et l'échange avec la famille et les partenaires. Il peut avoir une place privilégiée, être ressource, pour le jeune et sa famille, du fait des actions directes qu'il conduit, en lien avec le Projet Personnalisé.

Concrètement, il assure des temps individuels et entretiens avec le jeune, organise la vie quotidienne du jeune sur le plan scolaire et familiale, se mobilise lors de l'accueil, assiste aux instances en lien avec le Projet du jeune. Il anime les synthèses et temps de restitution aux familles et rédige les rapports.

Vis-à-vis des familles, l'équipe éducative accompagne les parents dans l'exercice de leurs actes parentaux, les soutient et encourage, maintient le lien parent/jeune, parent/institution. Le référent centralise toutes les informations au sujet de la situation. Il est garant du respect des principes régissant les actes usuels et non usuels.

S'agissant des partenaires, il assure la cohérence et la continuité des prises en charge, participe aux CTE, organise des temps de bilan.

Le choix du référent doit se faire avant l'accueil effective du jeune. Il travaille les actes posés avec sa hiérarchie et fait valider ses écrits. Le référent est garant de la constitution (transmission et vérification) du dossier jeune (en lien avec le secrétariat, qui centralise les dossiers individuels).

Un co-référent est systématiquement désigné : il prend le relai du référent en cas d'absence ou si des tensions sont trop présentes entre le jeune et le référent. Un courrier informe les parents du nom des référents et co-référents.

## 4.2 – Postures éducatives et gestion des paradoxes

### 4.2.1 – Posture et éthique de l'intervention, mise en œuvre des droits et libertés

- Le cadre éthique et déontologique décliné dans l'établissement

L'équipe partage la même conception du travail autour du Projet Personnalisé du jeune et/ou de la famille en recherchant l'implication du jeune et tenant compte de sa réalité familiale :

- Il se met en œuvre en même temps qu'il se construit
- Co-produit, co-réalisé avec le jeune accueilli : l'accompagnement proposé est la rencontre entre le jeune et le professionnel, il participe à sa finalité. La dimension « relationnelle » est fondamentale. Grand nombre de nos interventions se situent dans le conseil, l'accompagnement, l'aide à la réflexion, le soutien...L'accompagnement est donc le résultat d'un ensemble de relations réciproques entre les acteurs.
- Enfin, l'accompagnement ne se reproduit jamais totalement à l'identique, d'un moment à l'autre.

La qualité de la réalisation de la prise en charge réside donc à la fois dans :

- L'application de normes prédéfinies,
- De références ou de procédures
- Et dans l'appropriation, l'implication, l'éthique du professionnel dans la relation duelle qu'il construit avec le jeune.

Une **Qualité et une Éthique professionnelle partagée** guident concrètement l'action des professionnels et permettent de répondre à la question : « Au nom de quoi puis-je affirmer que telle ou telle pratique est plus adaptée que telle autre ? ».

Cette recherche de l'éthique de responsabilité passe par 2 conditions :

- Que les professionnels prennent conscience de leur éthique personnelle (leurs propres systèmes de valeurs) et participent à la construction d'une éthique professionnelle partagée de façon collective au sein de l'Établissement, qui fasse référence dans les pratiques et les organisations.
- Qu'une **posture réflexive collective** soit pratiquée en continu dans l'établissement : réunions de service, analyses des pratiques, synthèses...notamment par la mise en place d'une démarche d'évaluation régulière des pratiques et organisations (pendant de l'évaluation continue des projets des enfants et familles).

Parmi les références mobilisées pour construire les stratégies éducatives proposées aux enfants et leurs familles, nous nous appuyons sur les concepts de référence du développement de l'enfant, de l'adolescent, des théories psycho-éducatives, de la théorie de l'attachement, de l'approche systémique, du développement du pouvoir d'agir...La préoccupation professionnelle est systématiquement de porter des actes éducatifs concrets, nourris de ces éléments plus théoriques.

### 4.2.2 – Prévention et gestion de la maltraitance, promotion de la bientraitance

- Prise en compte des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

Dans toutes les composantes de l'accompagnement, l'établissement cherchera à nourrir ses réflexions des recommandations qui devront guider son action (ANESM, HAS). L'appropriation au sein de l'équipe des professionnels est travaillée lors des réunions d'Analyse de la pratique, lors de la préparation / mise en œuvre des projets d'accompagnement, éventuellement lors de réunions de service et/ou thématiques.

- Promotion de la bientraitance

L'équipe s'est entendue sur une définition de la bientraitance, qu'elle souhaite promouvoir dans les actes professionnels individuels et dans les espaces, formels et informels, de travail collectif.

La bientraitance est une culture inspirant les actions et relations individuelles et collectives au sein de la Maison d'enfants.

C'est une démarche collective, pour identifier le meilleur accompagnement possible, pour l'enfant et sa famille, dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation la plus juste à leurs besoins, dans le respect des contraintes de l'accueil.

Elle vise à promouvoir le bien-être de l'enfant et de sa famille, en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle passe par l'écoute, l'échange, le débat, le respect, la solidarité entre professionnels de tous les services, en individuel et en collectif, dans des lieux institutionnalisés et informels.

### 4.2.3 – Gestion des paradoxes

**La gestion des paradoxes est inhérente à l'accompagnement social et éducatif.** Parmi les thèmes que la MECS Clair Matin souhaite mettre au travail, nous citerons prioritairement ceux-ci :

- Comment apporter une nécessaire contenance institutionnelle tout en maintenant notre institution ouverte ?
- Comment faire de l'individuel dans du collectif ?
- Comment concilier recherche d'autonomie et protection ?
- Comment accompagner l'expression de la souffrance psychique alors que nous ne sommes pas des spécialistes et que nous faisons face à une injonction d'accueil mais potentiellement porteuse de danger pour le jeune lui-même ou le collectif ?
- Comment faire face à notre sentiment d'impuissance ?
- Comment gérer la notion de « risque », inhérente à notre travail ?
- Comment accompagner, faire alliance, avec les familles en cas de placement imposé ?

Pour traiter ces questions, les professionnels s'appuient sur la définition partagée de la bientraitance, le cadre légal de l'intervention et la mobilisation des lieux de construction d'une éthique professionnelle partagée.



## 4.3 Qualité, évaluation

### 4.3.1 – Dispositifs d'évaluation de l'établissement

L'appréciation régulière de la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants, adolescents et familles, dans le cadre du déploiement d'une démarche d'évaluation constante est aujourd'hui essentielle.

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. La MECS Clair Matin a réalisé ses évaluations interne (2010 et 2016) et externe (2012).

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la HAS et lui a confié d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale ainsi qu'un cahier des charges fixant les exigences requises maintenir les autorisations de fonctionnement. Sont organisés deux modes d'évaluations, internes (« auto-diagnostique » à réaliser annuellement) et externes (tous les 5 ans). La MECS Clair Matin, sous l'impulsion des PEP64, s'inscrit dans cette nouvelle procédure dès 2023 et s'engage dans un auto-diagnostique en associant les équipes à cette démarche. L'évaluation externe aura lieu au premier trimestre 2024.

#### Le déploiement de la qualité au sein de l'association

- Un Comité de Pilotage d'Amélioration de la Qualité qui produit les documents qualité,
- Une traduction en fiches réflexes à destination des équipes,
- Une plateforme d'e-learning qualité pour les mises à niveau début 2023 puis exclusivement pour l'accueil de nouveaux salariés.

#### Le déploiement de la qualité au sein de l'établissement

- Utilisation des réunions d'équipe pour prendre connaissance des procédures et alimenter le porte folio
- Enregistrement de chaque procédure dans la « Airmes Box » de l'établissement
- Un classeur de procédures à disposition pour consultation dans chaque lieu de vie ou service, surveillant de nuits, salle de réunion, et bureaux administratifs.

### 4.3.2 – Dispositifs d'évaluation de la satisfaction

- La mesure de satisfaction des personnes accueillies

En 2012, un ensemble de questionnaires de satisfaction a été transmis et analysé à l'ensemble des acteurs concernés par le projet d'établissement (enfants, parents, magistrats, service de l'ASE, personnels). Cette démarche sera remise en place dans le cadre de la préparation à l'évaluation externe à venir.

En 2017, un questionnaire de satisfaction lié aux questions des repas a été déployé auprès de l'ensemble des enfants et un questionnaire à destination de l'équipe éducative de l'internat sur le thème de la recherche d'amélioration organisationnelle. En 2018, a été élaboré un questionnaire de satisfaction à destination des usagers des services PRPE-APEH.

Enfin, les groupes de parole sur chaque unité de vie ont, entre autres, pour objectifs d'évaluer avec les usagers la satisfaction de ce qui est mis en place.

En 2023, les enfants comme les familles de tous les services ont été associés par le biais d'un photo langage pour les enfants et un sondage pour les familles, au projet d'établissement. Ce temps d'échange et de recueils a permis de collecter une vision plus neuve de leur vision institutionnelle.



## PROJET D'ETABLISSEMENT

MECS Clair Matin

- Conseil de la Vie Sociale.

Réuni chaque trimestre, cette instance a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement, en plaçant au cœur du dispositif les enfants accueillis au sein de la maison d'enfants ainsi que les familles qui sont accompagnées dans le cadre de services de soutien à la parentalité. Il a vocation à permettre des échanges sur les préoccupations des enfants et des familles et de discuter de propositions d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des familles.

#### 4.4 – Axes de développement

Axe n°4.4.1	Axe relatif à l'organisation
<b>Fiche-action n°1 Construction d'une méthode d'évaluation des besoins harmonisée</b>	
Contexte / analyse globale	Différents outils d'évaluation co-existent dans l'institution. Par ailleurs, sont constatés des écarts entre la demande exprimée et les besoins réels des familles et enfants. En s'appuyant sur Séraphin PH et les apports possibles de la Pyramide de Maslow, la MECS Clair Matin souhaite déployer une culture commune de l'approche par les besoins. Buts : élaborer des projets personnalisés avec évaluation objective et garantir l'homogénéité de l'évaluation des besoins.
Objectifs	A l'issue de l'action, une méthode harmonisée et partagée entre les services d'évaluation des besoins devra être mise en œuvre par tous.
Sous la responsabilité de :	Équipe de direction
Groupe Projet :	Un représentant de chaque métier au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
Personnes services/organismes concernés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent éducatif</li> <li>- Référent famille</li> <li>- Référent ASE</li> <li>- Ensembles des services de la MECS</li> </ul>
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les différents types de besoins</li> <li>• Décliner chacun des items</li> <li>• Retravailler AIRMES -&gt; appropriation MECS</li> <li>• Bâtir une grille d'évaluation des besoins</li> <li>• Prévoir des modalités d'évaluation de la méthode</li> <li>• Prévoir un plan de présentation et d'appropriation par les équipes de la méthode retenue</li> </ul>
Livable(s) :	Méthode ou approche d'évaluation qui permet de partir des observations de professionnels en lien avec l'évaluation et les demandes exprimés par l'enfant, le jeune ou la famille accompagnée. Une grille détaillée d'évaluation qui permet de mettre en adéquation les besoins repérés par les professionnels et ceux exprimés par l'enfant, le jeune ou la famille accompagnée
Échéance(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les différents types de besoins : 3MOIS</li> <li>• Décliner chacun des items : 4 mois</li> <li>• Retravailler AIRMES -&gt; appropriation MECS : 6mois</li> <li>• Bâtir une grille d'évaluation des besoins : 1an</li> <li>• Prévoir des modalités d'évaluation de la méthode : continue</li> </ul> Prévoir un plan de présentation et d'appropriation par les équipes de la méthode retenue : réunion de groupe
Indicateurs modalités d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la grille par les professionnels pour chaque situation</li> <li>- AIRMES (traçabilité)</li> </ul>

Axe n°4.4.2	Axe relatif au public accompagné
<b>Fiche-action n°2 Garantir la co-construction et la participation des personnes accompagnées au Projet Personnalisé</b>	
Contexte / analyse globale	La participation de la personne accompagnée à son Projet Personnalisé est une obligation légale. Les familles et enfants sont déjà régulièrement associés en préparation ou en retour du Projet Personnalisé, pas sur les temps de décision à proprement parler (cf. annexe correspondante). Pour autant, la co-construction doit être professionnalisée et renforcée. Or, au sens de la loi, il s'agit de permettre aux personnes accompagnées (jeunes et familles) d'être directement acteurs et dans la co-construction de leur accompagnement, en soutien du sens donné au placement.
Objectifs	Renforcer la place des jeunes et des familles dans la construction et la mise en œuvre de leur projet individualisé, particulièrement dans les instances décisionnelles.
Sous la responsabilité de :	Équipe de direction
Groupe Projet :	1 représentant des métiers de l'équipe pluridisciplinaire
Personnes services/organismes concernés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent éducatif</li> <li>- Référent famille</li> <li>- Référent ASE</li> <li>- Ensembles des services de la MECS</li> </ul>
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter la frise idéale de la participation et l'adapter à la spécificité du public</li> <li>- Formation dédiée pour l'ensemble de l'équipe (avec piqûres de rappels régulières)</li> <li>- Et des supports spécifiques qui favorise la participation</li> <li>- Identifier/formaliser les temps de participation</li> <li>- Adapter le document PP aux besoins</li> </ul>
Livable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frise de cadrage, à donner aux professionnels et aux jeunes à leur arrivée.</li> <li>- Plaquette de présentation de tous les services MECS</li> </ul>
Échéance(s) :	Fin 2023
Indicateurs / modalités d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Feuilles de présence signées lors des instances décisionnelles (réunions familles après synthèse ?)</li> <li>- Formalisation de chaque projet individuel diffusé à la famille et l'enfant (traçabilité diffusion et réception dans AIRMES)</li> <li>- Participation du jeune à la réunion famille</li> </ul>

Axe n°4.4.3	Axe relatif aux prestations
<b>Fiche-action n°3 - Optimiser la dynamique de parcours de vie au sein et hors de l'établissement</b>	
Contexte / analyse globale	<p>La MECS Clair Matin dispose de plusieurs services, offrant une palette d'intervention possibles dans l'établissement et hors de l'établissement. La mobilisation de ces offres de service pourrait être optimisée au service de la fluidité et de l'adaptabilité des réponses apportées aux besoins. Par ailleurs, est constaté un manque concernant l'offre relative à du répit (ponctuel ou plus long), pour les enfants comme les familles.</p> <p>But : Mobiliser les offres de service en tant qu'outil d'accompagnement : fluidité/interconnexion des services et travail pluridisciplinaire</p>
Objectifs	Mettre en place une souplesse et une adaptabilité des réponses aux besoins par la mise en œuvre d'un travail transversal inter-services et intégrant davantage les partenaires dans la construction des dispositifs d'accompagnement.
Sous la responsabilité de :	Responsable d'établissement
Groupe Projet :	Chef de service éducatif
Personnes services/organismes concernés :	<p>Équipe pluridisciplinaire</p> <p>ASE</p> <p>Partenaires</p>
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire des référentiels de repérages des offres de service internes et externes</li> <li>• Clarifier les besoins et construire les modalités de répit/relai correspondantes.</li> </ul>
Livrable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation sur les situations communes</li> <li>• Réunion pour présenter les projets de service</li> <li>• Synthèse et projet individualisé interservices</li> <li>• Orientation vers les structures extérieur (exemple SAS)</li> <li>• Construction d'1 réseau de partenaires qui permet de répondre aux différentes modalités de répit nécessaires.</li> </ul>
Échéance(s) :	Fin 2024
Indicateurs / modalités d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions transversales</li> <li>• Nombre d'enfant orientés vers l'extérieur pour une tout ou partie de leur parcours</li> <li>• Conventions de partenariat signées avec acteurs du répit</li> <li>• Échantillonnage de Projets Personnalisés dans lequel on peut démontrer la mise en place d'une articulation d'offres inter-services et/ou avec les partenaires</li> </ul>

Axe n°4.4.1	Axe relatif à l'organisation
<b>Fiche-action n°4 – Soutenir la mise en œuvre de la démarche-qualité au sein de la MECS</b>	
Contexte / analyse globale	L'évaluation externe de la MECS doit être réalisée en 2024. Les outils Loi 2002-2 sont actifs dans l'établissement mais doivent être mis à jour. De la même manière, les Projets de service doivent être réécrits à l'aune du nouveau Projet d'Établissement.
Objectifs	Actualiser les Projets de Service. Mettre à jour des outils Loi 2002-2. Obtenir la certification HAS après évaluation externe.
Sous la responsabilité de :	Responsable d'Établissement et chef de service.
Groupe Projet :	Un représentant de chaque groupe/service de l'établissement.
Personnes services/organismes concernés :	Services et personnels de la MECS Clair Matin (compris services externat). Siège.
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en conformité avec le référentiel HAS en préparation de l'Évaluation externe</li> <li>Mise en place des questionnaires de satisfaction auprès des jeunes et familles</li> <li>Mise à jour des documents réglementaires : projets de service, livret d'accueil, règlement de fonctionnement</li> <li>Installation d'un COPIL du Projet d'Établissement chargé d'en assurer le suivi / bilan annuel</li> </ul>
Livrable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit blanc puis audit externe avec rapport.</li> <li>Questionnaires familles et jeunes finalisés, administrés et exploités + protocole d'admission mis à jour et utilisé.</li> <li>Documents réglementaires mis à jour, versés aux dossiers des jeunes et familles et appropriés par les équipes.</li> <li>Écriture des Projets de service : Internat et APEH-DAED-PRPE</li> </ul>
Échéance(s) :	Dernier trimestre 2027
Indicateurs modalités d'évaluation :	Production des livrables. Restitution et connaissance des équipes du contenu de chaque livrable. Démarche qualité : utilisation par les professionnels du portfolio-Tutoriel qualité Bilan de l'avancée du Projet d'Établissement une fois par an, réalisé par le COPIL (composé des membres du Comité d'écriture)

Axe n°4.4.3	Axe relatif aux prestations
<b>Fiche-action n°5 – Développer la montée en compétence des professionnels sur certaines thématiques et diversifier les modes d'accompagnement éducatifs</b>	
Contexte / analyse globale	<p>Les équipes ont identifié 4 sujets à enjeux dans l'accompagnement éducatif des jeunes et familles : scolarité, gestion des écrans, intimité/sexualité et environnement.</p> <p>Pour chacun, il est à la fois nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- former les professionnels à la manière de travailler d'un point de vue éducatif ces sujets</li> <li>- proposer aux jeunes et/ou familles des interventions/modalités d'accompagnement spécifiques sur ces sujets</li> </ul>
Objectifs	<p>Former les professionnels sur les interventions éducatives à proposer sur ces 4 sujets.</p> <p>Formaliser des partenariats en soutien du déploiement d'interventions adaptées pour le public.</p> <p>Proposer des activités / sensibilisations / modalités d'accompagnement aux familles et jeunes.</p>
Sous la responsabilité de :	Chef de service éducatif
Groupe Projet :	<p>Responsable scolarité sur chaque groupe</p> <p>Référent Vie sexuelle et affective</p> <p>Représentant de l'équipe pluridisciplinaire</p>
Personnes services/organismes concernés :	<p>Equipe éducative</p> <p>Psychologue</p> <p>Aide-soignante</p> <p>Chauffeurs</p>
Modalités à mettre en œuvre :	<p>Scolarité : Formaliser ce « par quoi passe » le partenariat concret avec la scolarité (temps précis) / mise en lien.</p> <p>Gestion des écrans : prévention des temps d'écran/réseau pour les jeunes et les familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourir à un intervenant extérieur pour échanger avec les jeunes et les familles</li> <li>• Informations/formation aux professionnels pour savoir comment en parler/l'encadrer.</li> </ul> <p>Intimité /sexualité : Prévention et appropriation du corps/intimité/consentement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui sur la référente interne</li> <li>• Mise en place d'ateliers</li> <li>• Convention avec le planning familial</li> <li>• Ateliers : ► pour les familles/jeunes et pour les professionnels (formation/information)</li> </ul> <p>Environnement : exploiter davantage le cadre, l'environnement dans les propositions éducatives pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation pour les professionnels et développement des partenariats idoïnes</li> </ul>
Livrable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche outils pour gestion des gestions des écrans et sexualité</li> <li>• Projets d'activités</li> <li>• Formalisation de partenariats</li> <li>• Formation des professionnels</li> </ul>
Échéance(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations : fin 2025</li> <li>• Fiches outils : fin 2024</li> <li>• Formalisation des partenariats : fin 2024</li> </ul>



Indicateurs /  
modalités  
d'évaluation :

- Fiches-outils prises en main par les professionnels
- Nombre de professionnel formés
- Évaluation des partenariats : questionnaires de satisfaction

Axe n°4.4.1	Axe relatif à l'organisation
<b>Fiche-action n°6 – Soutenir et accompagner les salariés dans la mise en œuvre d'une éthique professionnelle partagée</b>	
Contexte / analyse globale	<p>La MECS Clair Matin souhaite mettre en place les conditions favorisant la mise en place d'une éthique professionnelle partagée. L'Association des PEP64 dispose d'un comité d'éthique associatif peu connu ni sollicité.</p> <p>Il y a déjà des temps d'Analyses de la Pratique Professionnelle ainsi que des réunions de service. Pour autant, ces moments d'échanges ne sont pas transverses aux équipes. Par ailleurs, la construction d'une éthique professionnelle partagée nécessite de favoriser l'interconnaissance entre services et équipes, de partager une vision commune des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et de se saisir de chaque instance pour trouver ensemble des solutions à des questions éducatives pouvant parfois faire débat.</p>
Objectifs	<p>Favoriser l'interconnaissance entre services et la compréhension des missions et limites d'exercice de chacun.</p> <p>Partager un socle commun de connaissances concernant les RBPP s'appliquant au secteur de la protection de l'enfance.</p> <p>Mettre en œuvre des temps d'échanges et de réflexions transversaux.</p>
Sous la responsabilité de :	Responsable d'établissement
Groupe Projet :	Un représentant de chaque service
Personnes services/organismes concernés :	<p>L'ensemble des professionnels de la MECS Clair Matin.</p> <p>Le Comité d'éthique associatif.</p>
Modalités à mettre en œuvre :	<p>Formations à l'ensemble des professionnels sur les RBPP</p> <p>Mise en place d'instances transversales permettant l'interconnaissance des professionnels / services et la construction de projets communs.</p> <p>Communication sur les modalités de saisine du Comité d'éthique associatif.</p>
Livrable(s) :	<p>Plan de formation</p> <p>Procédure partagée sur le comité d'éthique associatif</p>
Échéance(s) :	Fin 2023
Indicateurs modalités d'évaluation :	<p>Nombre de professionnels ayant participé aux formations RBPP</p> <p>Nombre de réunions transversales.</p> <p>Nombre de sollicitations envers le Comité d'éthique associatif.</p>

Axe n°4.4.3	Axe relatif aux prestations
<b><u>Fiche-action n°7 – Favoriser l'accès aux soins et accompagner dans le soin</u></b>	
Contexte / analyse globale	<p>Problématique de plus en plus variée et présente (somatique et psychique) chez le public accueil et accompagné au sein de Clair Matin.</p> <p>Importance d'un travail coordonné pour favoriser l'accès et la continuité de prise en charge.</p> <p>Difficulté à mettre en place des collaborations pérennes avec des professionnels de santé (saturation, turn-over...).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux soins pour tous les publics accueillis</li> <li>- Améliorer sur le plan psychiatrique l'accompagnement par le biais d'un référent psychiatrique</li> <li>- Assurer une meilleure prise en charge globale de la santé des jeunes</li> <li>- Travailler la place des familles et la communication qui leur est faite</li> </ul>
Sous la responsabilité de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Psychologue (psychologue)</li> <li>- Aide-soignante (soins)</li> </ul>
Groupe Projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Psychologue (psychologue)</li> <li>- Aide-soignante (soins)</li> <li>- Chef de service éducatif/directrice</li> </ul>
Personnes services/organismes concernés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs internes : Equipe éducative – Equipe de soins</li> <li>- Acteurs externes : Maison médicale, professions en libérales, services psychiatriques, hôpitaux, Conseil départemental (PMI).</li> </ul>
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer un réseau de partenaires du soin pour développer et consolider les liens de confiance et de collaboration</li> <li>• Réactualiser le carnet d'adresses de la MECS</li> <li>• Apporter de la transversalité au sein des PEP 64 : mutualisation des compétences et outils disponibles dans les établissements au service de la réponse aux besoins des jeunes accueillis.</li> <li>• Vérification régulière des fiches sanitaires</li> </ul>
Livable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un carnet d'adresse</li> <li>• Construction et partage au sein des équipes d'une cartographie des partenaires internes aux Pep64 et externes mobilisables</li> </ul>
Échéance(s) :	Fin 2024
Indicateurs modalités d'évaluation :	<p>Réactualisation du carnet d'adresses, utilisé et approprié par les professionnels concernés</p> <p>Évaluation des fiches sanitaires</p> <p>Nombre de réunions avec les membres d'un réseau partenarial élargi</p>

Axe n°4.4.1	Axe relatif à l'organisation
<b>Fiche-action n°8 – Accompagner le projet de réaménagement des locaux</b>	
Contexte / analyse globale	<p>Sont constatés depuis de nombreuses années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La vétusté et le manque d'adaptation des locaux d'accueil et d'hébergement</li> <li>- L'impact de ces locaux sur les conditions de travail des salariés</li> </ul> <p>Cette problématique a été repérée dans le cadre du CPOM et fait partie de l'un de ses objectifs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre un meilleur confort pour les enfants et les jeunes accueillis</li> <li>- Permettre un accompagnement éducatif au travers de l'autonomie et d'une prise en charge du quotidien plus pratique</li> <li>- Améliorer les conditions de travail des professionnels</li> </ul>
Sous la responsabilité de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Association</li> <li>- Le Directeur Territorial</li> </ul>
Groupe Projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe de Direction</li> <li>- Chargé de sécurité PEP</li> </ul>
Personnes services/organismes concernés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de sécurité</li> <li>- Équipes</li> <li>- Architecte</li> </ul>
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des plans</li> <li>• Accord du PPI par le Conseil Départemental</li> <li>• Dépôt de la demande des travaux</li> <li>• Réalisation des travaux</li> <li>• Aménagement des locaux rénovés</li> </ul>
Livrable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de tous les locaux éducatifs, administratifs et soins</li> </ul>
Échéance(s) :	2025
Indicateurs / modalités d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention de la validation de la commission de sécurité</li> <li>- Questionnaires de satisfaction (jeunes, familles et professionnels)</li> </ul>

Axe n°4.4.2	Axe relatif au public
<b>Fiche-action n°9 - Soutenir l'accompagnement à la parentalité</b>	
Contexte / analyse globale	Conformément au cadre légal, les professionnels se doivent de tenir compte du placement et ses conséquences au travers de l'ordonnance de placement et accompagner le retour à domicile ou la mise en œuvre des droits relatifs à l'autorité parentale en protection de l'enfant. Ils se doivent donc d'associer les parents / familles au projet de leur enfant (actes usuels / non usuels), en lien avec l'ASE. Par ailleurs, la MECS de Clair Matin dispose de 3 services dédiés à l'accompagnement à la parentalité (services externats). Elle a donc développé un savoir-faire important en la matière.
Objectifs	Accompagner les professionnels dans l'objectif de maintenir, développer, évaluer le lien Parent-enfant. Proposer des modalités de soutien à la parentalité adaptées et innovantes.
Sous la responsabilité de :	Responsable d'Établissement
Groupe Projet :	1 représentant de chaque service de la MECS Clair Matin
Personnes services/organismes concernés :	Acteurs internes : L'équipe éducative, 2 représentants des familles, 2 représentants des jeunes accueillis. Acteurs externes : Juge, Conseil Départemental.
Modalités à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe de parole à destination des familles accompagnées : « rencontre parent »</li> <li>• Organisation de sorties et séjours familles</li> <li>• Sur la base du cahier des charges du Conseil Départemental, mettre en place les fonctions du référent Famille</li> <li>• Formations et partage inter-services</li> </ul>
Livrable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation du projet « rencontres parents »</li> <li>• Organisation de séjours familles a minima 2 fois l'an</li> <li>• Formations auprès des professionnels</li> </ul>
Échéance(s) :	D'ici fin 2024
Indicateurs / modalités d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions avec les représentants de chaque service</li> <li>• Exploitation des questionnaires à l'attention des familles</li> <li>• Nombre de professionnels formés par an</li> <li>• Comptes-rendus des « Rencontres parents »</li> </ul>

Axe n°4.4.2	Axe relatif au public
<b>Fiche-action n°10 – Accueil de la petite enfance</b>	
Contexte / analyse globale	La MECS Clair Matin a développé un savoir-faire dans l'accueil de la petite enfance et des fratries. Aux vues de la pénurie de places en familles d'accueil, cette compétence d'accueil en institution s'avère d'autant plus nécessaire et pertinente.
Objectifs	Asseoir et développer les compétences professionnelles de l'équipe de Clair Matin dans l'accueil et l'accompagnement éducatif de la petite enfance. Proposer des modalités et conditions d'hébergement et d'accompagnement adaptés à la petite enfance et l'accueil de fratries.
Sous la responsabilité de :	Responsable d'Établissement
Groupe Projet :	1 représentant de chaque service de la MECS Clair Matin
Personnes services/organismes concernés :	Acteurs internes : L'équipe éducative Acteurs externes : PMI
Modalités à mettre en œuvre :	Formations adaptées Réflexion à mener pour se doter de compétences spécialisées dans la petite enfance. Mobilisation de partenariats idoines.
Livable(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration dans le plan de formation de ces sujets</li> <li>• Mise à disposition de locaux et de mobiliers adaptés, particulièrement dans le cadre du projet de réaménagement des locaux</li> <li>• Formaliser des partenariats (PMI, crèches, relais assistantes maternelles...)</li> </ul>
Échéance(s) :	D'ici fin 2024
Indicateurs modalités d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels formés</li> <li>• Conventions de partenariats formalisées</li> <li>• Nombre d'enfants et fratries de moins de 6 ans accueillis</li> </ul>

## Annexe 1 – Les outils utilisés à la MECS dans le quotidien de l'accompagnement des jeunes et des familles

Chaque professionnel est garant du respect du cadre légal dans lequel les missions de la MECS se déploie (cf. partie 2).

De plus, la MECS s'est doté d'outils visant à soutenir, professionnaliser et encadrer le travail quotidien des équipes auprès des jeunes et des familles : en matière d'accueil/hébergement, accès à l'autonomie, accès aux soins, soutien à la scolarité et accompagnement à la parentalité.

### Les documents-cadres

- Règles de vie
- Projet de groupe
- Règlement de fonctionnement
- Livret d'accueil

### Les outils d'évaluation, d'observation et de cadrage du projet des jeunes et familles

- Grille d'évaluation
- GEVA-sco
- Cible SLUZKY
- DIPC / Contrat / Synthèse, Projet Personnalisé
- Bilan Parcours Santé
- Dossier MDPH
- Airmes

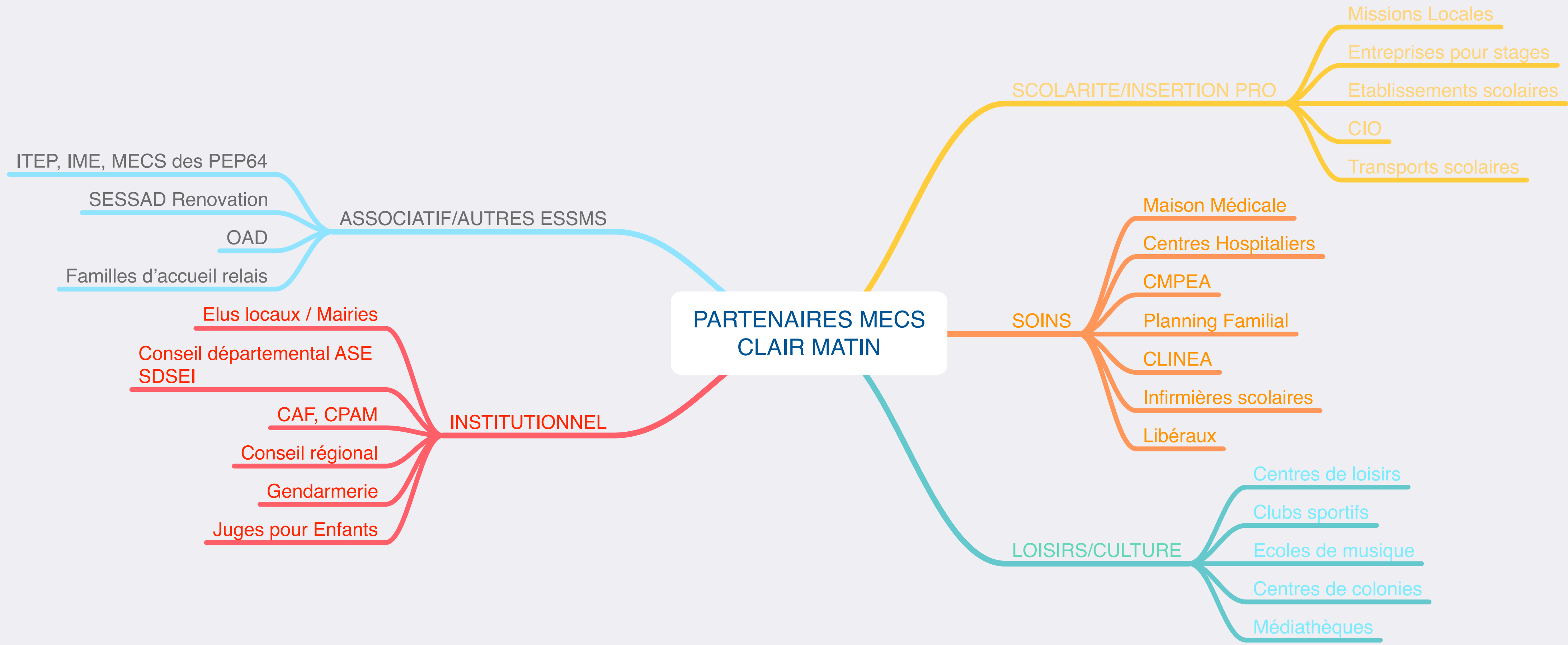
### Les supports éducatifs

- Sorties et activités, médiations par les jeux, temps individuels
- Rituels quotidiens : Tour de table, affiche des émotions, calendriers/plannings
- Appartements et aménagements des locaux
- Travail sur le projet individuel
- Quartiers Libres
- Aide aux devoirs
- Accompagnement sur le quotidien

### Les espaces collectifs d'expression et d'écoute des jeunes et familles

- Groupe de jeunes ou conseil d'enfants et de jeunes
- Conseil de la Vie Sociale





# La place des jeunes et des familles dans le projet éducatif

## Annexe 3 – Projet d'Établissement



## Intention



## Représenter sous forme d'une frise type jeu de l'oie la « Place des jeunes et des familles dans le projet éducatif » en protection de l'enfance

### Avec pour chaque case (étape)

1. La dimension réglementaire
  2. La dimension éthique (posture)
  3. La dimension éducative/ La dimension clinique
  4. Les outils existant et/ou proposés
- *Ce document s'appuie sur la production réalisée lors d'une formation-action sur la place des familles, conjointe MECS UPAES et MECS Clair Matin, réalisée en septembre 2022.*

**Notre**  
**Définition** de la  
famille en tant que  
professionnels de la  
protection de  
l'enfance

« En tant que professionnels de la protection de l'enfance, notre vision de la famille est un ensemble d'acteurs qui évolue dans un système complexe avec ses ressources et ses freins dans lequel chacun a des droits et des devoirs. »







# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »

Départ

1/12 Pré-admission

## Pré-admission

### Contexte Règlementaire

- La loi n° 2007-293 du 5 Mars 2007 : « pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. »

### Axe Educatif/ procédure

- La préadmission permet d'échanger entre les partenaires sur le soutien **qui sera suggéré aux familles** et l'accompagnement proposé aux jeunes en fonction de l'évaluation de la situation entre professionnels.
- Désignation du référent.
- Sont présents, pour :
  - La MECS : **Les parents**, le jeune, le référent ASE et un cadre.
  - Le PEAD : Le référent ASE, l'éducatrice et un cadre.
- Objectifs spécifiques :
  - La MECS : Permet d'avoir un premier lien, de présenter la structure et les conditions d'accompagnement.
  - Le PEAD : Ce rendez-vous permet de savoir si l'on peut proposer un **suivi adapté à la famille** et au jeune en fonction de leurs besoins et des moyens du service.

### Outils :

Entretiens, Ordonnance de placement, rapports ASE, Formulaire de demande d'admission (PRPE/APEH), prise de note , réunions d'équipe, réunions partenariales, appel téléphonique du travailleur social

Propositions : élaborer un guide de recueil d'info lors de la pré admission

### Principes éthiques :

Non Jugement / Respect de la singularité / respect de la vie privée

Place du jeune et  
de sa famille

« *Spectateurs* »  
associés,  
Informés



« *Acteurs* »  
parties prenantes  
(non systématique)



# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »

Départ

2/12-  
Admission

## Admission

### Contexte Règlementaire

- Loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : Elle instaure la charte des droits et des libertés de la personne accueillie qui garantit ses cinq droits fondamentaux, le DIPC, le règlement de fonctionnement.

### Axe Educatif/ procédure

Le rendez-vous d'admission permet de reprendre avec les différents participants (**les parents, le jeune**, le référent ASE, l'éducateur référent, le psychologue et l'infirmière et un cadre), l'ordonnance de placement, les modalités d'accueil, le rôle du **référent**, les **attentes de la famille** et du jeune, ce qui permet de remplir le DIPC (outils) et de le signer. De remettre le livret d'accueil (outils) et de remplir les différents documents nécessaires à l'accompagnement (autorisation de fumer, droit à l'image...).

- PEAD : Prise du premier rendez-vous avec **la famille et le jeune au domicile.**
- MECS : Le jeune reste sur la structure.
- APEH/PRPE : Elaboration du contrat famille/structure

### Outils :

Entretiens - DIPC (Document individuel de prise en charge) – Livret d'accueil – formulaires autorisation – APEH/PRPE : contrat d'accompagnement – Règlement de fonctionnement à signer.

### Principes éthiques :

Non Jugement / Respect de la singularité / respect de la vie privée et des droits fondamentaux

Place du jeune et  
de sa famille

« Spectateurs »  
associés, Informés



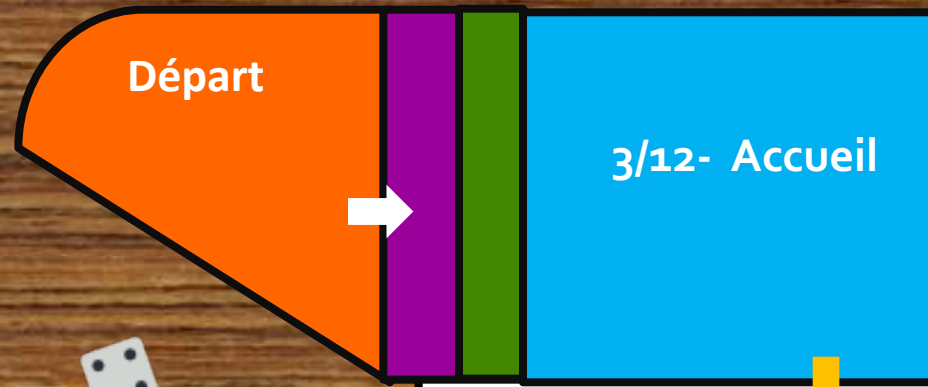
« Acteurs »  
parties prenantes





# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »



## Accueil

**Axe Educatif :** Présents : Educateur + jeune + **représentant légal**

**Clinique :** Observation de ce qui se joue au moment de la séparation : gestuelle, discours, projection, actes manqués, positionnement de la famille (installation du jeune dans sa chambre par exemple, commentaires sur les lieux...) **présence ou non de la famille**

### Contexte Règlementaire :

- Ordonnance de placement ou contrat d'accueil
- Lois : **2002-2** : construction du projet personnalisé, personnes référente
  - **2007** : projet pour l'enfant (orientation dans la structure en fonction du projet). Prise en charge adaptée et diversifiée.
  - **2016** : article 21 associer les parents aux projets tout au long du parcours du mineur
  - **2022** : Recherche personne ressource

### Outils

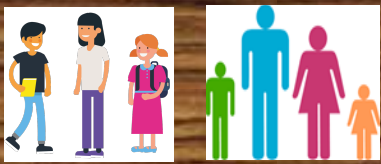
- Ordonnance de placement ou contrat d'accueil / Rapport ASE
- Documents d'information sur le fonctionnement du groupe, vu avec les parents lors de l'accueil : (qui travaille cette semaine, règle de vie du groupe, tâches ménagères), liaison AIRMES.
- Technique d'entretien.
- Certains outils (cahier individuels par exemple)

### Principes éthiques :

Bienveillance inconditionnelle (présentation de la structure, préparation de l'accueil (chambre faites, jeunes du groupe prévenus...), écoute, neutralité, non jugement, accompagner la rencontre.

Place du jeune et de sa famille

« Acteurs »  
parties prenantes

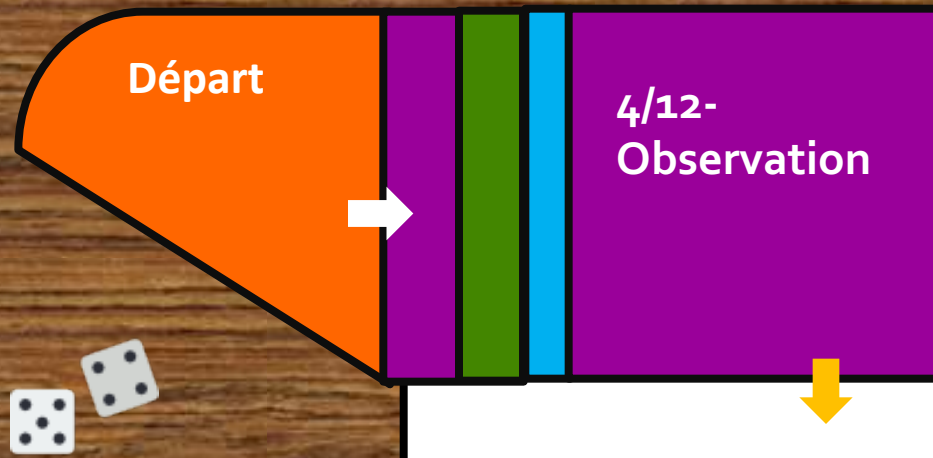


OU  
« Spectateurs »  
associés, Informés



# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »



## Observations/rencontres

### Contexte réglementaire :

Lois : **2002-2** : construction du projet personnalisé, personnes référentes

**2007** : projet pour l'enfant (orientation dans la structure en fonction du projet). Prise en charge adaptée et diversifiée.

**2016** : article 21 **associer les parents aux projets** tout au long du parcours du mineur

**2022** : Recherche personne ressource

### Educatif/ Clinique

Instauration d'une relation, faire le lien sur le projet du jeune **en lien avec la famille**. Observation du quotidien du jeune et de la dynamique familiale. **Association des familles dans le quotidien** de l'enfant (vêtue, scolarité, sports, prise en charge soin...), projet de groupe (Internat Clair Matin)

### Outils

Appels médiatisés ; visites médiatisées retour sur le comportement du jeune suite à l'hébergement + entretiens pour les ressentis ou éléments à transmettre, entretien (appel des familles aux retours des week-ends), partenariat, liaisons AIRMES, temps individuel Projet de groupe (Internat Clair matin)

Proposition : Elaboration de trames pour les appels et visites médiatisées.

### Principes Ethiques

Bienveillance, écoute, neutralité, non jugement, disponibilité, engagement, mettre du sens aux actions menées (le pourquoi avant le comment), le faire équipe (cohérence, solidarité, principes et valeurs communes)

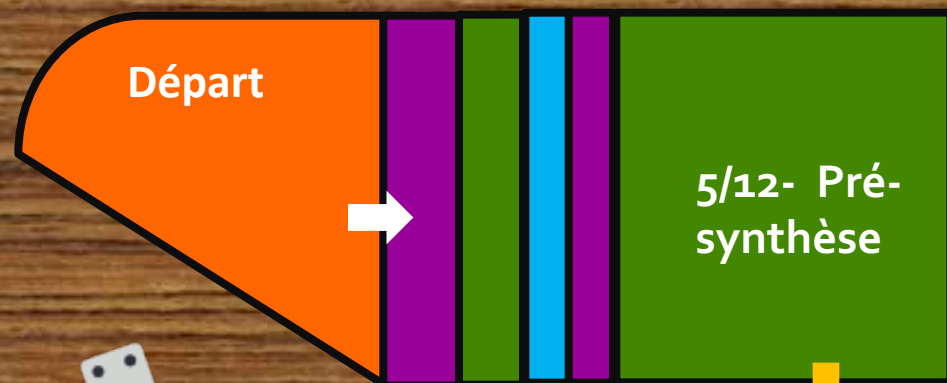
Place du jeune et de sa famille

« *Spectateurs* »  
associés,  
Informés



# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »



## Pré-Synthèse

(A faire dans les 2 mois après l'accueil)

### Contexte réglementaire 2002-2

2007 : projet pour l'enfant (orientation dans la structure en fonction du projet). Prise en charge adaptée et diversifiée.

2016 : article 21 associer les parents aux projets tout au long du parcours du mineur

2022 : Recherche personne ressource

### Place du jeune

« Spectateurs »  
associés, Informés



### Axe Educatif

Observation de l'enfant et du lien avec la famille. Recueils des informations entre professionnel + regards croisés construits en réunion d'équipe. Elaboration du PP. Mobilisation de la famille durant les différentes réunions et instances extérieures. Recueil de la parole des personnes concernées ( enfant et famille)  
Mobilisation de la famille et présence de la famille envers son enfant et la recherche d'information.

### Outils

Pré-synthèse AIRMES (réfèrent en amont + échanges en équipe)

Recueils d'infos des différents partenaires + des différents services

APP : lieu ressource de l'analyse de la situation

Réunion d'équipe

Liaison veilleur de nuit + temps de tuilage de l'équipe éducative élargie

Réunion avec les partenaires où les parents sont invités

Tableau échéance pré synthèse/ synthèse/ restitution famille/ date échéance

### Principes éthiques

Bienveillance, écoute, neutralité, non jugement, disponibilité, engagement, mettre du sens aux actions menées (le pourquoi avant le comment), transparence.

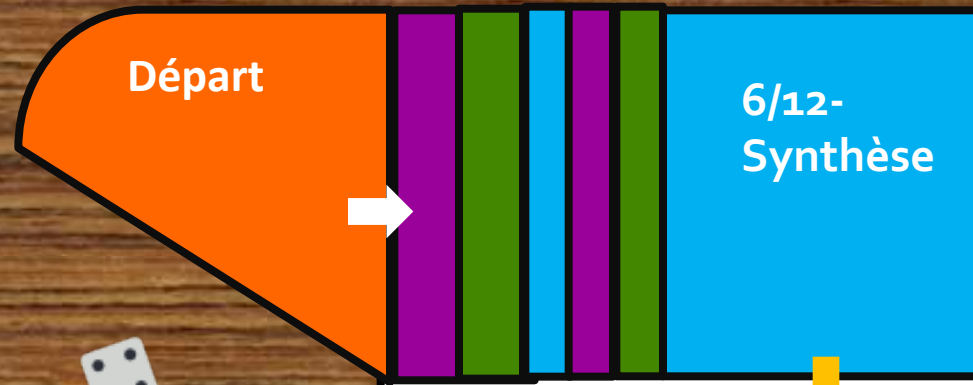
« Acteurs »  
parties prenantes





# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »



## Synthèse

(A faire dans les 1 mois après la pré-synthèse / 3 mois après l'accueil)

### Contexte réglementaire :

2002-2 : construction du projet personnalisé, personnes référente

2007 : projet pour l'enfant (orientation dans la structure en fonction du projet). Prise en charge adaptée et diversifiée.

2016 : article 21 associer les parents aux projets tout au long du parcours du mineur

2022 : Recherche personne ressource

### Educatif/ Clinique

Observation de l'enfant et du lien avec la famille. Recueils des informations entre professionnel + regards croisés construits en réunion d'équipe. Elaboration du PP. Mobilisation de la famille durant les différentes réunions et instances extérieures. Mobilisation de la famille et présence de la famille envers son enfant et la recherche d'information

Proposition => recueil systématique de la parole des familles en amont.

### Outils

Synthèse AIRMES

Invitation des partenaires

Pré-synthèse AIRMES

Travail partenarial (Educateur, cadre, partenaires professionnels )

### Principes éthiques

Bienveillance, écoute, neutralité, non jugement, disponibilité, engagement, mettre du sens aux actions menées (le pourquoi avant le comment), transparence.

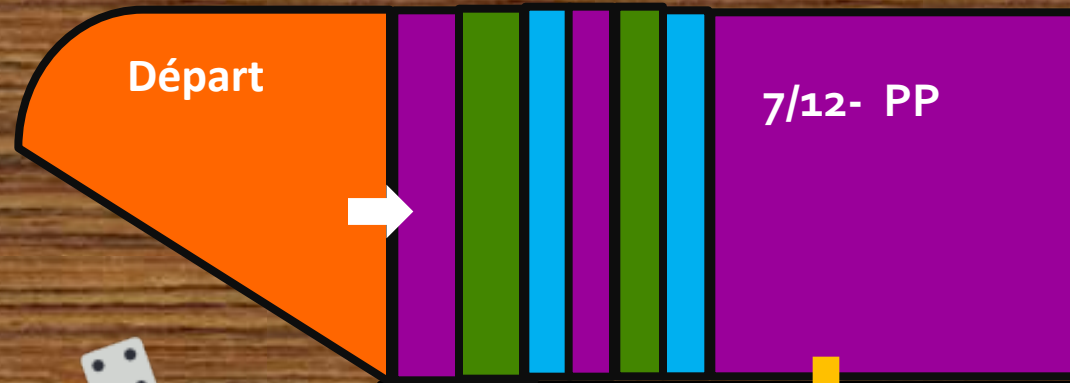
Place du jeune et de sa famille

« Spectateurs » associés, Informés



# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »



## Projet personnalisé

(A faire dans les 1 mois après la synthèse / 4 mois après l'accueil)

Elaborer des objectifs de travail et un plan d'action

Restituer ce qui a été produit en synthèse

Contractualiser

### Contexte réglementaire :

- La loi de 2002 (l'un des 7 outils)
- Loi de 2007 où l'on parle du PPE (Projet Pour l'Enfant)
- Loi de 2016 : art 12 : Veiller au maintien des liens dans les fratries  
art 21 : Associer les parents. Continuité tout au long du parcours du mineur.
- Loi du 2022 : « davantage de prise en compte de la parole de l'enfant (Juge CTE, ...)

### Axe Educatif

S'adapter et prévoir des objectifs atteignables pour l'enfant

Co-construction du Projet Personnalisé et du plan d'action

### Outils

Entretien avec le jeune, co-construction avec le jeune et sa famille.

Temps de Réunion (avec les professionnels, **avec la famille**)

Trame Projet Personnalisé AIRMES

Proposition => Utiliser et planifier le travail sur la grille d'évaluation AIRMES

### Principes éthiques

Ne pas être dans le jugement

Droits fondamentaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

Demander l'avis de l'enfant et de sa famille.

Place du jeune et  
de sa famille

« Acteurs »  
parties prenantes



« Spectateurs »  
associés, Informés



Départ

8/12- Plan :  
mise œuvre  
du PP

## Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »

### Plan d'action (mise en œuvre du PP)

Travail éducatif au quotidien et accompagnement à la parentalité

Réunion de service

#### Contexte règlementaire :

Loi de 2007 où l'on parle du PPE (Projet Pour l'Enfant)

Loi de 2016 : art 12 : Veiller au maintien des liens dans les fratries

art 13 : Mobiliser les personnes tierces

art 21 : Associer les parents. Continuité tout au long du parcours du mineur.

Loi du 2022 : recherche de personnes ressources - davantage de prise en compte de la parole de l'enfant (Juge CTE, ...)

#### Axe Educatif

Lien avec le référent ASE (qui fait lien avec les parents) : information sur le cadre administratif et éducatif global

Lien téléphonique direct avec les familles : information sur le quotidien de l'enfant

Travail éducatif au quotidien avec les enfants

Réunion de Service

#### Outils

Entretiens, Temps de Réunion de service, Logiciel AIRMES (PP précédemment élaboré)

Proposition => Utiliser et planifier le travail sur la grille d'évaluation AIRMES

#### Principes éthiques

Ne pas être dans le jugement

Droits fondamentaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

Le respect des cultures et croyances des enfants et de leur famille



Place du jeune et  
de sa famille

« Acteurs »  
parties prenantes



« Spectateurs »  
associés, Informés





# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »

Départ

9/12-  
Evaluations  
intermédiaires/  
réajustements

## Evaluations intermédiaires et réajustements

(A faire dans les 6 mois après avoir démarré le PP)

### Contexte réglementaire :

Loi de 2007 où l'on parle du PPE (Projet Pour l'Enfant)

Loi de 2016 : art 21 : Associer les parents. Continuité tout au long du parcours du mineur.

### Axe Educatif

Observation de l'enfant et du lien avec la famille. Recueils des informations entre professionnel + regards croisés construits en réunion d'équipe. Elaboration du PP. Mobilisation de la famille durant les différentes réunions et instances extérieures. Recueil de la parole des personnes concernées ( enfant et famille)

Mobilisation de la famille et présence de la famille envers son enfant et la recherche d'information

### Outils :

Temps de réunion de service, points réguliers, rencontre avec les partenaires, temps avec les jeunes et la famille pour recueillir leurs paroles, retravailler les objectifs pour les réajuster, élaboration des objectifs intermédiaires si besoin. Accompagnement sur la réorientation du jeune si besoin (changement établissement ou scolarité, réorientation). Lors de la 2<sup>ème</sup> synthèse, évaluation et réajustement des objectifs

### Principes éthiques :

Bienveillance, écoute, neutralité, non jugement, disponibilité, engagement, mettre du sens aux actions menées (le pourquoi avant le comment), transparence.

Place du jeune et  
de sa famille

« Spectateurs »  
associés, Informés



« Acteurs »  
parties prenantes





# Jeu de l'oie

« Place des familles dans le projet éducatif »

Départ

12/12-  
Evaluations  
Préparation  
sortie/  
orientations

## Evaluation, Préparation sortie , orientation

Fin de prise en charge du mineur suite à une décision de la famille (Administratif) du juge ou à sa majorité.

Retour au domicile (avec mesure ou non d'AEMO ou AED ou placement à domicile)

Réorientation possible vers d'autres types de structures d'accueil

### Contexte Réglementaire :

Loi 2016 : Associer les parents tout au long du parcours du mineur.

Loi 2022 : Limiter les sorties sèches à 18 ans (obligation de proposer un contrat jeune majeur) Principe du droit de retour jusqu'à 21 ans. Obligation d'un entretien 6 mois après la sortie.

Axe Educatif : Départ de l'enfant accompagné. Temps individuel avec un éducateur proposé et temps de « fête » dédié lorsque c'est possible.

Outils : Entretien avec cadre et professionnels – Rapports avec préconisations – Réunion équipe et/ou partenariale.

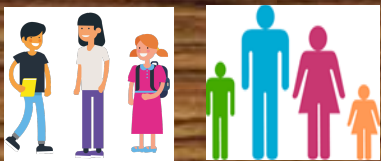
Entretien individuel à systématiser (selon le souhait de l'enfant). Entretien avec la famille ou nouvelle structure à privilégier pour faire passer les informations importantes et clôturer le placement.

Ethique : Bienveillance, écoute, non jugement, capacité à prendre du recul

Proposition : Proposer systématiquement aux personnes accompagnées la possibilité de prendre connaissance des rapports avant envoi.

Place du jeune et  
de sa famille

« Acteurs »  
parties prenantes



OU  
« Spectateurs »  
associés, Informés





## ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2023-2027 de la MECS « Clair Matin » à BORCE, dans sa séance du 13 septembre 2023.

**Par un vote :**

**Pour : approbation majorité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,  
Le 20 septembre 2023

Christian ESPIL  
Président





MECS CLAIR MATIN

64490 BORCE

Tél : 05 59 34 88 61